



« Nos forêts sont certifiées PEFC »

**DEPARTEMENT DE LA NATURE
ET DES FORÊTS**

**COMMUNES DE JALHAY, THEUX, TROIS-PONTS, LIERNEUX,
STAVELOT, SPA, PEPINSTER,**

CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS (SOCIETE DE DROIT PUBLIC),

FABRIQUES D'EGLISE DE FRANCHEVILLE ET DE BRA-SUR-LIENNE



CATALOGUE

**VENTE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE SOUMISSION LOT PAR LOT
DES COUPES DE BOIS ORDINAIRES POUR L'EXERCICE 2024**

VOLUME TOTAL : 41 487 m³

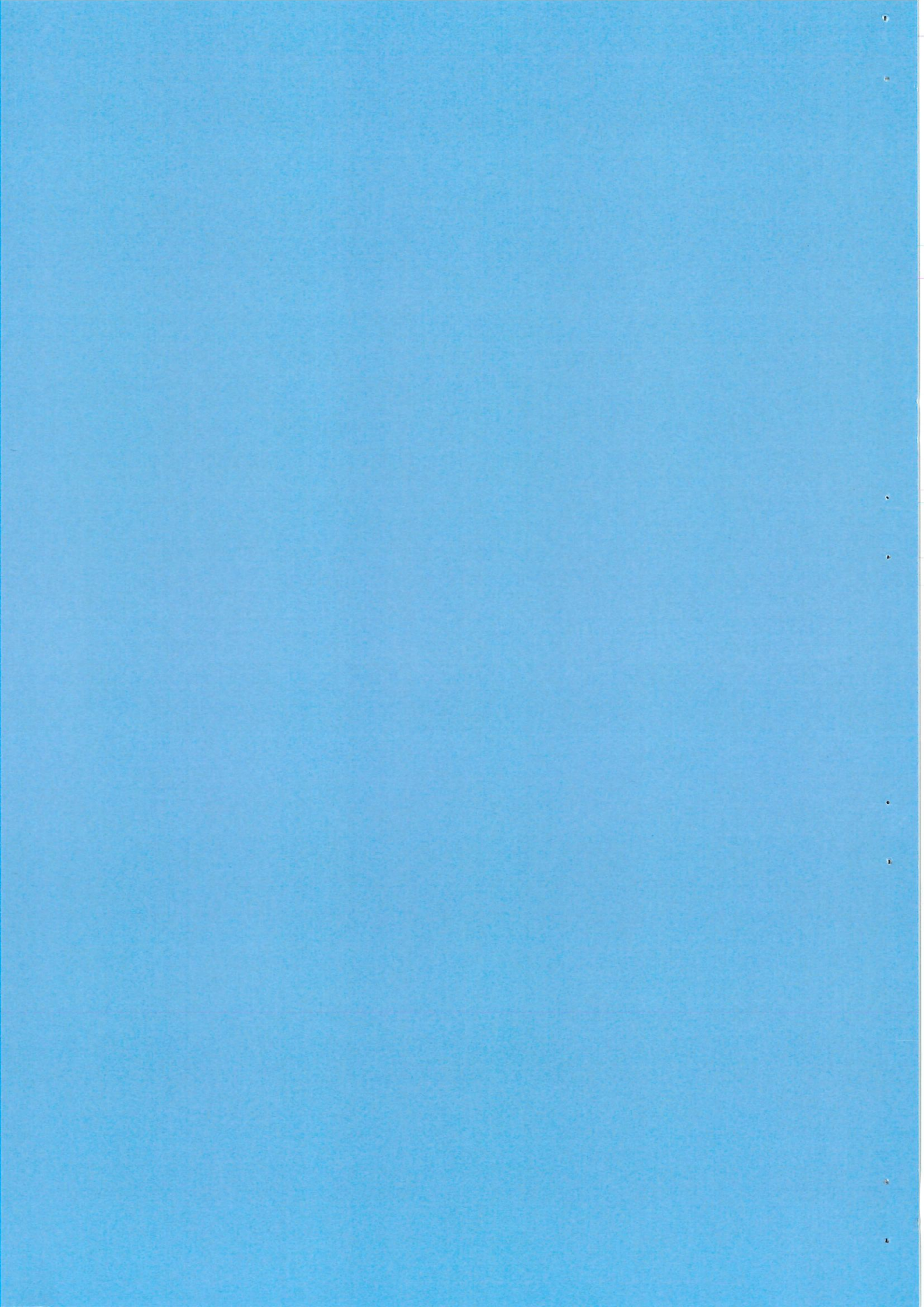


TABLE DES MATIERES

Calendrier des ventes et contacts

Clauses générales

Clauses particulières principales

Présentation des lots de bois sur pied en vente par propriétaire

Vente du mercredi 25/10/2023

- Commune de Theux Lots 1 à 9 (cantonnement de Spa)
- Commune de Spa Lots 1 à 4 (cantonnement de Spa)
- Commune de Pepinster Lots 1 à 2 (cantonnement de Spa)

Vente du vendredi 27/10/2023

- Commune de Jalhay Lots 1 à 12 (cantonnement de Verviers)
 Lots 12 à 18 (cantonnement de Spa)
 Lot 101 (cantonnement de Marche-en-Famenne)
- Commune de Trois-Ponts Lots 1 à 7 (cantonnement de Spa)
- Commune de Lierneux Lots 1 à 11 (cantonnement de Vielsalm)
- Commune de Stavelot Lots 101 à 108 (cantonnement de Spa)
- Circuit de Spa - Francorchamps Lot 1 (cantonnement de Spa)
- Fabrique d'Eglise de Francheville Lots 1 à 2 (cantonnement de Spa)
- Fabrique d'Eglise de Bra-sur-Lienne Lot 1 (cantonnement de Vielsalm)

Annexe : ensemble des formulaires légaux repris dans les clauses générales



Wallonie



Service public
de Wallonie

CALENDRIER DES 1^{ère} et 2^{ème} VENTES

Date et heure de la 1 ^{ère} vente	Mode de vente	Lieu de la 1 ^{ère} vente	Propriétaires (dans l'ordre de la vente)	Volume mis en vente	Date et heure de la 2 ^{ème} vente	Lieu de 2 ^{ème} vente
Mercredi 25/10/2023 A partir de 8h00' précise	Soumissions lot par lot	Salle communale de La Reid, Route du Maquisard à 4910 LA REID	Commune de Theux	9 233 m ³	Mercredi 08/11/2023 à 10h00	Administration communale Place du Perron 2 4910 THEUX
			Commune de Spa	1 087 m ³	Jeudi 16/11/2023 à 10h00	Administration communale Rue de l'Hôtel de Ville 44 4900 SPA
			Commune de Pepinster	588 m ³	Mercredi 08/11/2023 à 09h00	Hôtel de Ville de Pepinster Rue Neuve 42 4860 PEPINSTER
Vendredi 27/10/2023 A partir de 9h00 précise	Soumissions lot par lot	Complexe sportif, Avenue de la Salm, 170 à 4980 Trois-Ponts	Commune de Jalhay	13 171 m ³	Vendredi 10/11/2023 à 14h00	Administration communale Rue de la Fagne 46 4845 JALHAY
			Commune de Trois-Ponts	5 647 m ³	Mardi 14/11/2023 à 9h00	Administration communale Route de Coo 58 4980 TROIS-PONTS
			Commune de Lierneux	5 562 m ³	Lundi 13/11/2023 à 13h30	Administration communale Rue du Centre 80 4990 LIERNEUX
			Commune de Stavelot	5 347 m ³	Lundi 13/11/2023 à 10h00	Administration communale Place St-Remacle 32 4970 STAVELOT
			Le Circuit de Spa-Francorchamps	387 m ³	Lundi 13/11/2023 à 10h00	Administration communale Place St-Remacle 32 4970 STAVELOT
			Fabrique d'Eglise de Francheville	312 m ³	Lundi 13/11/2023 à 10h00	Administration communale Place St-Remacle 32 4970 STAVELOT
			Fabrique d'Eglise de Bras-sur-Lienne	153 m ³	Lundi 13/11/2023 à 13h30	Administration communale Rue du Centre 80 4990 LIERNEUX

VOLUME TOTAL : 41 487 m³

RÉGIME DE T.V.A. appliqué : 2 % pour tous les propriétaires à l'exception des Communes de Theux, Lierneux, Trois-Ponts et Stavelot : 6 %.

FRAIS DE VENTE : 3%

Pour obtenir davantage d'informations :

Le présent catalogue des ventes groupées du cantonnement de Spa (les cantonnements de Verviers, Vielsalm et Marche-en-Famenne participant également) peut être obtenu gratuitement sur demande auprès des Services administratifs du DNF (cf. coordonnées des cantonnements ci-dessous).

Depuis 2020, il est également possible de le consulter, de le télécharger ou de composer son catalogue gratuitement sur le site <https://wallowood.be/fr>

Coordonnées des vendeurs		Téléphone
Commune de Jalhay	Rue de la Fagne 46 – 4845 Jalhay	087/37.91.20
Commune de Lierneux	Rue du Centre 80 – 4990 Lierneux	080/31.97.85 – ext 29
Commune de Pepinster	Rue Prévochamps, 44 – 4860 Pepinster	087/46.81.46
Commune de Theux	Place du Perron 2 – 4910 Theux	087/53.92.23
Commune de Trois-Ponts	Route de Coo 58 – 4980 Trois-Ponts	080/68.98.80
Commune de Spa	Rue de l'Hôtel de Ville 44 – 4900 Spa	087/79.53.60
Commune de Stavelot	Place St-Remacle 32 – 4970 Stavelot	080/86.20.24
Cantonnement de Spa	Balmoral 41 – 4845 Jalhay	087/29.90.80
Cantonnement de Verviers	Rue de Dinant 11 – 4800 Verviers	087/29.34.80
Cantonnement de Vielsalm	Place de Salm 2 bte 0A – 6690 Vielsalm	080/28.22.80
Cantonnement de Marche-en-Famenne	Rue du Carmel 1 (Marloie), 6900 Marche-en-Famenne	084/22.03.46
Fabrique d'Eglise de Francheville	Francheville, 17B – 4970 Stavelot	Madame la secrétaire de la F.E. de Francheville : 0476/26.48.77
Fabrique d'Eglise de Bra	Sur les Fâts, 31A - 4990 Bra-sur- Lienne	M. Henri Naveau (président) : 0479/66.19.00
Le Circuit de Spa-Francorchamps	Route du Circuit, 55 – 4970 Stavelot	Madame Elisabeth Guillaume +32 (0)486/16.59.18

CLAUSES GENERALES

La vente a lieu conformément au **cahier des charges général** relatif à la vente des coupes de bois des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne, modifié le 07.07.2016 par le Gouvernement wallon ainsi que sur la base du code forestier du 15 juillet 2008 complété par les clauses particulières suivantes.

Le cahier général des charges est publié au Moniteur Belge.

CLAUSES PARTICULIÈRES

Art.1 Mode d'adjudication

A la requête des Conseils communaux, en application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente publique sera faite **par soumissions LOT PAR LOT** (cf. modèle dans les annexes aux clauses générales) et par propriétaire.

IL EST DONC NECESSAIRE DE REMPLIR UNE SOUMISSION PAR LOT. L'APPEL AUX SOUMISSIONS SERA DONNE AVANT CHAQUE LOT MIS EN VENTE.

Art 2 Conditions d'exploitations particulières

Conformément à l'art 42 des Cahier général des charges, les conditions d'exploitations particulières éventuelles sont indiquées sous les fiches des lots repris en annexe.

Art.3 Rappel de l'article 3 des conditions générales :

Par le seul fait du dépôt d'une soumission ou de la remise d'une offre, tout candidat adjudicataire reconnaît avoir pris connaissance de toutes les clauses générales et particulières du présent cahier des charges (général et particulier) et déclare y adhérer sans restriction aucune.

Art. 4 Délai d'exploitation :

Fixé au **31/03/2025** sauf disposition contraire inscrite sous les lots.

En cas d'apparition de bois chablis ou scolytés dans le lot, exploitation obligatoire dans les 15 jours de la notification de l'agent des forêts.

Art 5 Visite des lots

La visite des lots marchands peut avoir lieu sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance en un endroit convenu avec le forestier concerné à l'exception des mardis, jeudis, week-ends et jours fériés.

Art 6 – seconde vente

Les lots retirés ou invendus en première séance de vente seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en une séance publique qui aura lieu selon le tableau du calendrier des ventes.

COMMUNE DE THEUX

VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS

LOT PAR LOT

DES COUPES DE BOIS ORDINAIRES

POUR L'EXERCICE 2024

Le mercredi 25 octobre 2023 dès 8h00

Salle communale de La Reid

Route du Maquisard

4910 La Reid

TOTAL : 9 233 m³

Cantonement de Spa	<u>9 lots</u>	9 233 m³
---------------------------	----------------------	----------------------------

Régime de TVA appliqué : 6 %

Les lots qui n'auraient pas été adjugés à la première séance de vente seront remis en vente par voie de soumissions cachetées sans nouvelle publicité.

Ouverture des soumissions (seconde vente) :	Mercredi 08/11/2023 à 10h00
	Administration communale
	Place du Perron, 2
	4910 THEUX



ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Ce document atteste que
THEUX CNE

Propriétaire forestier de 1 969,0000 hectares situés en Région wallonne

a signé la « Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne » telle que reprise dans le système de management environnemental de la Société Royale Forestière de Belgique et du Département de la Nature et des Forêts.

participe à la certification régionale « Région Wallonne » définie par le PEFC Belgique et le Référentiel Belge de Certification Forestière

reçoit le numéro d'adhérent suivant : **PEFC/07/21-1/1-155**

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat : B-050201
décerné au Département de la Nature et des Forêts
par : ECOCERT Environnement SAS
36, Boulevard de la Bastille
F 75012 PARIS - France

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le Référentiel Belge de certification Forestière, reconnu par l'Assemblée Générale de PEFC Council le 18 novembre 2013.

La présente attestation a été délivrée par :

Département de la Nature et des Forêts
Avenue Prince de Liège, 7
B-5100 NAMUR
Tel : 081/33.58.12
Personne à contacter : Michel BAILLIJ

Fait à Namur, le 15/07/2023
Signature :

M. BAILLIJ
Responsable environnemental pour le DNF

COPIE CONFORME

Cette attestation est **A CONSERVER** et reste valable 3 ans, sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable octroyé par ECOCERT

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat ECOCERT, veuillez contacter ECOCERT ou le Département de la Nature et des Forêts. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité adhère à la certification forestière via un groupe ou une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière.

Copie de ce document devrait être jointe à vos catalogues de vente, factures, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Le logo PEFC/07-21-01 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité DNF + SRFB. Si vous désirez utiliser un logo PEFC personnel à des fins commerciales, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC-Belgique asbl

*Boulevard Bischoffsheim 1-8 bte 3, 1000 Bruxelles
Tél.02/223.44.21*

info@pefc.be

LOT 1

Cantonnement SPA



Propriété THEUX CNE

INFORMATIONS : VANHERLE Marc, 087662456, 0477 78 12 4935,2534 Ha; 856 bois; cube moyen : 1474 dm³; circ moyenne : 131 cm; 1262 m³ grumes

Comp/Pa : 220/3, 230/2, 230/5, 230/7, 231/3, 231/5, 232/2

Lieu(x) - dit(s)

LA PEPINIERE. - cpe 6, LA ROCHE AUX TCHETS. - cpe 6, LE BRULE. - cpe 6, FOND RENARD. - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		SITKA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
55	17,5	-	-	4	0,764 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	4	1,120 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	5	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	9	6,803 m ³	-	-	-	-
95	30,0	2	-	7	-	-	-	-	-
105	33,5	-	-	3	-	-	-	3	-
115	36,5	-	1,374 m ³	7	15 m ³	-	-	-	2,664 m ³
125	40,0	-	-	3	-	-	-	2	-
135	43,0	-	-	-	-	-	-	5	-
145	46,0	-	-	1	5,709 m ³	1	1,882 m ³	3	17 m ³
155	49,5	-	-	1	-	-	-	5	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	4	-
175	55,5	-	-	-	1,967 m ³	-	-	9	45 m ³
185	59,0	-	-	1	-	-	-	1	-
195	62,0	-	-	-	2,803 m ³	-	-	4	17 m ³
205	65,0	-	-	-	-	-	-	4	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	3	28 m ³
Totaux Gr.		2	1,374 m ³	45	34 m ³	1	1,882 m ³	43	110 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3506/A/1 Tri 006

LOT 1		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE DEFINITIVE NORMAL NORMAL		MELEZE AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE D'EUROPE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,209 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	1	0,284 m ³	-	-
75	24,0	1	-	-	-	-	-	1	-
85	27,0	3	2,057 m ³	3	1,519 m ³	-	-	-	0,430 m ³
95	30,0	17	-	11	-	-	-	-	-
105	33,5	48	-	33	-	-	-	-	-
115	36,5	64	116 m ³	50	85 m ³	1	1,083 m ³	2	2,368 m ³
125	40,0	67	-	94	-	1	-	1	-
135	43,0	48	-	80	-	-	-	1	-
145	46,0	30	209 m ³	70	363 m ³	-	1,340 m ³	1	5,334 m ³
155	49,5	17	-	44	-	-	-	-	-
165	52,5	8	-	33	-	-	-	-	-
175	55,5	10	81 m ³	12	209 m ³	-	-	-	-
185	59,0	1	-	8	-	-	-	-	-
195	62,0	1	6,315 m ³	1	28 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	1	3,769 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		316	415 m ³	440	690 m ³	3	2,707 m ³	6	8,132 m ³
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-

813/2023/3506/A/1 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 232/2:2023/1076, 230/2:2023/1061, 231/3:2023/1072, 220/3:2023/1060, 230/7:2023/1065, 231/3:2023/1073, 231/5:2023/1074, 232/2:2023/1075, 230/5:2023/1062, 231/3:2023/1071, 230/5:2023/1063, 230/7:2023/1064, 231/3:2023/1066, 231/3:2023/1070, 232/2:2023/1077, 232/2:2023/1078

Remarques éventuelles pour le lot 1

Dans le compartiment 231 / parc. 3, vu la présence de régénération, les bois seront câblés depuis un cloisonnement central indiqué par le DNF. Les bois abattus devront être sortis depuis le coupe-feu et le débardage se fera le jour de l'abattage ;

Par décision du Collège communal du 25/02/2019, toute exploitation forestière est interdite le jour des battues annoncées par voie d'affiche rouge, ainsi que 48h avant ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

INFORMATIONS : VANHERLE Marc, 087662456, 0477 78 12 49

10,7767 Ha; 1362 bois; cube moyen : 582 dm³; circ moyenne : 80 cm; 793 m³ grumes

Comp/Pa : 220/4, 220/7, 220/8, 220/9, 230/3, 230/8

Lieu(x) - dit(s)

LA PEPINIERE. - cpe 6, LA ROCHE AUX TCHETS. - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	2	0,112 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	19		-		-		-	
55	17,5	109	27 m ³	-		-		-	
65	20,5	260	90 m ³	-		-		-	
75	24,0	357		-		-		-	
85	27,0	296	339 m ³	-		-		-	
95	30,0	179		-		-		-	
105	33,5	76		-		-		-	
115	36,5	34	268 m ³	-		-		-	
125	40,0	9		-		-		-	
135	43,0	3		1		-		-	
145	46,0	1	20 m ³	-	1,492 m ³	1	1,886 m ³	1	1,976 m ³
155	49,5	-		-		2		-	
165	52,5	-		-		3		2	
175	55,5	-		-		-	12 m ³	-	4,670 m ³
185	59,0	-		-		-		1	
195	62,0	-		-		-		2	9,889 m ³
205	65,0	-		-		-		1	
215	68,5	-		-		-		3	16 m ³
Totaux Gr.		1 345	744 m ³	1	1,492 m ³	6	14 m ³	10	33 m ³
Houp./tail.									

813/2023/3506/A/2 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 220/4:2023/1026, 220/4:2023/1029, 220/7:2023/1031, 220/7:2023/1032, 230/3:2023/1035, 220/4:2023/1027, 220/4:2023/1028, 220/4:2023/1030, 220/9:2023/1034, 230/8:2023/1036, 220/8:2023/1033

Remarques éventuelles pour le lot 2

Vu la présence des cloisonnements (pas dans toute la coupe), la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. Dans le cas de l'utilisation d'une ébrancheuse, l'ébranchage se fera sur ces cloisonnements (Art 38 Cdc) ;

Par décision du Collège communal du 25/02/2019, toute exploitation forestière est interdite le jour des battues annoncées par voie d'affiche rouge, ainsi que 48h avant ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

LOT 3

Cantonnement SPA



Propriété THEUX CNE

INFORMATIONS : VANHERLE Marc, 087662456, 0477 78 12 49

36,7942 Ha; 2582 bois; cube moyen : 797 dm³; circ moyenne : 90 cm; 2058 m³ grumes

Comp/Pa : 231/1, 231/3, 231/7, 232/3, 232/4, 232/6, 232/7, 232/8, 232/9, 232/11, 233/1, 233/7

Lieu(x) - dit(s)

LE BRULE. - cpe 6, FOND RENARD. - cpe 6, ROCHE DES DJUPSINS. - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 3		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
25	8,0	2		-		-		-	
35	11,0	7	0,534 m ³	-		-		-	
45	14,5	46		1		-		-	
55	17,5	146	41 m ³	2	0,516 m ³	-		-	
65	20,5	254	90 m ³	-		-		-	
75	24,0	330		4		-		-	
85	27,0	377	383 m ³	4	3,788 m ³	-		-	
95	30,0	264		2		-		-	
105	33,5	147		5		-		-	
115	36,5	80	478 m ³	12	21 m ³	1	1,302 m ³	1	1,184 m ³
125	40,0	49		10		3		-	
135	43,0	18		3		10		1	
145	46,0	6	122 m ³	6	30 m ³	11	44 m ³	2	5,335 m ³
155	49,5	3		-		16		4	
165	52,5	1		1		18		4	
175	55,5	1	13 m ³	-	2,442 m ³	18	145 m ³	6	35 m ³
185	59,0	-		-		10		9	
195	62,0	-		1	3,410 m ³	4	50 m ³	4	41 m ³
205	65,0	-		-		4		6	
215	68,5	-		-		-	17 m ³	4	39 m ³
Totaux Gr.		1 731	1 128 m ³	51	61 m ³	95	257 m ³	41	122 m ³
Houp./tail.									

813/2023/3506/A/3 Tri 006

LOT 3		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PECTINE AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN CORSE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	-	-	-	-	1	0,049 m ³	-	-
45	14,5	3		-		1		1	
55	17,5	24	6,298 m ³	-	-	3	0,658 m ³	6	1,251 m ³
65	20,5	23	7,984 m ³	-	-	19	5,086 m ³	31	9,021 m ³
75	24,0	34		1		30		58	
85	27,0	37	40 m ³	-	0,458 m ³	41	31 m ³	67	56 m ³
95	30,0	23		2		24		60	
105	33,5	33		3		8		32	
115	36,5	12	72 m ³	3	8,630 m ³	6	30 m ³	8	79 m ³
125	40,0	9		4		11		5	
135	43,0	1		6		4		2	
145	46,0	3	23 m ³	2	20 m ³	1	23 m ³	1	11 m ³
155	49,5	-		3		1		-	
165	52,5	-		6		-		-	
175	55,5	-	-	4	35 m ³	-	2,258 m ³	-	-
185	59,0	1		-		-		-	
195	62,0	-	3,203 m ³	1	3,707 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		2		-		-	
215	68,5	-		2		-		-	
225	71,5	-	-	1	22 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		203	152 m ³	40	90 m ³	150	92 m ³	271	156 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3506/A/3 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 232/3:2023/1042, 232/9:2023/1055, 231/3:2023/1069, 231/1:2023/1038, 232/6:2023/1045, 232/9:2023/1053, 232/9:2023/1054, 233/1:2023/1057, 231/3:2023/1067, 231/1:2023/1037, 232/4:2023/1043, 232/9:2023/1052, 232/3:2023/1041, 232/7:2023/1048, 232/8:2023/1051, 232/11:2023/1056, 233/7:2023/1059, 231/7:2023/1039, 233/7:2023/1058, 231/7:2023/1040, 232/6:2023/1044, 232/7:2023/1046, 232/7:2023/1047, 232/8:2023/1049, 231/3:2023/1068, 232/8:2023/1050

Remarques éventuelles pour le lot 3

Vu la présence des cloisonnements (pas dans toute la coupe), la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. Dans le cas de l'utilisation d'une ébrancheuse, l'ébranchage se fera sur ces cloisonnements (Art 38 Cdc) ;

Dans la parcelle 232/6 : s'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc) : 2 layons maximum sur la parcelle ;

Par décision du Collège communal du 25/02/2019, toute exploitation forestière est interdite le jour des battues annoncées par voie d'affiche rouge, ainsi que 48h avant ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

LOT 4

Cantonnement SPA



Propriété THEUX CNE

INFORMATIONS : GONAY Serge, 087/53.10.78, 0477 78 12 58
 14,8024 Ha; 402 bois; cube moyen : 1819 dm³; circ moyenne : 136 cm; 731 m³ grumes
 Comp/Pa : 138/5

Lieu(x) - dit(s)

VERT BUISSON. - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 4		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1	0,614 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	3		-		-		-	
105	33,5	30		1		-		-	
115	36,5	58	107 m ³	2	3,355 m ³	-	-	-	-
125	40,0	63		3		-		-	
135	43,0	85		1		-		-	
145	46,0	63	366 m ³	-	5,400 m ³	-	-	-	-
155	49,5	36		2		-		-	
165	52,5	29		2		-		-	
175	55,5	11	199 m ³	1	12 m ³	-	-	-	-
185	59,0	7		2		-		-	
195	62,0	1	28 m ³	-	6,138 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		1	4,146 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		387	701 m ³	15	31 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

813/2023/3506/A4 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 138/5:2023/981, 138/5:2023/980

Remarques éventuelles pour le lot 4

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc) ;

Si purge des bois, à route uniquement et évacuation des morceaux purgés ;

Dans les plantations et aux endroits des recrues et semis à protéger, les houppiers devront être façonnés au fur et à mesure. Les zones de recrues et semis à protéger seront délimités par l'agent des forêts lors des visites préalables sur le terrain (art 38 du Cdc) ;

Par décision du Collège communal du 25/02/2019, toute exploitation forestière est interdite le jour des battues annoncées par voie d'affiche rouge, ainsi que 48h avant ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence ;

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée.

INFORMATIONS : GONAY Serge, 087/53.10.78, 0477 78 12 58

10,4602 Ha; 595 bois; cube moyen : 2110 dm³; circ moyenne : 144 cm; 1256 m³ grumes

Comp/Pa : 141/1

Lieu(x) - dit(s)

VERT BUISSON. - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 5		EPICEA		EPICEA		EPICEA			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		SEC			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	2	1,294 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	5		-		1		-	
105	33,5	17		-		-		-	
115	36,5	48	89 m ³	-	-	-	0,768 m ³	-	-
125	40,0	74		4		-		-	
135	43,0	112		1		-		-	
145	46,0	102	521 m ³	6	19 m ³	-	-	-	-
155	49,5	83		8		1		-	
165	52,5	46		6		-		-	
175	55,5	36	445 m ³	11	62 m ³	-	2,061 m ³	-	-
185	59,0	17		6		-		-	
195	62,0	4	77 m ³	2	25 m ³	-	-	-	-
205	65,0	3	13 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		549	1 146 m ³	44	106 m ³	2	2,829 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3506/A/5 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 141/1:2023/984, 141/1:2023/982, 141/1:2023/983

Remarques éventuelles pour le lot 5

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc). Les cloisonnements sont matérialisés par la coupe des semis naturels ;

Si purge des bois, à route uniquement et évacuation des morceaux purgés ;

Afin de préserver les semis, l'abattage et l'ébranchage se feront simultanément ;

Par décision du Collège communal du 25/02/2019, toute exploitation forestière est interdite le jour des battues annoncées par voie d'affiche rouge, ainsi que 48h avant ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence ;

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée.



INFORMATIONS : GONAY Serge, 087/53.10.78, 0477 78 12 58
 9,3230 Ha; 968 bois; cube moyen : 1623 dm³; circ moyenne : 131 cm; 1571 m3 grumes
 Comp/Pa : 143/3, 170/2, 170/3

Lieu(x) - dit(s)

VERT BUISSON. - cpe 5, CROIX JACQUES NORD - cpe 3

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 6		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE DECLASSE NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,344 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	13	8,577 m ³	-		-		-	
95	30,0	46		2		-		-	
105	33,5	99		4		3		-	
115	36,5	143	327 m ³	8	14 m ³	1	2,889 m ³	-	
125	40,0	146		32		6		-	
135	43,0	140		26		3		-	
145	46,0	94	633 m ³	20	120 m ³	4	15 m ³	-	
155	49,5	58		21		-		-	
165	52,5	24		16		4		-	
175	55,5	10	227 m ³	14	122 m ³	-	7,220 m ³	-	
185	59,0	5		9		1		-	
195	62,0	4	32 m ³	3	38 m ³	-	2,402 m ³	-	
205	65,0	-		5		-		-	
215	68,5	-		1	23 m ³	-		-	
Totaux Gr.		785	1 228 m ³	161	317 m ³	22	28 m ³	-	
Houp./tail.									

813/2023/3506/A/6 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 170/2:2023/987, 170/2:2023/988, 170/3:2023/991, 143/3:2023/985, 143/3:2023/986, 170/2:2023/989, 170/3:2023/990, 170/3:2023/992

Remarques éventuelles pour le lot 6

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc) ;

Si purge des bois, à route uniquement et évacuation des morceaux purgés ;

Dans le compartiment 170 / Parc. 2, dans les plantations et aux endroits des recrues et semis à protéger, les houppiers devront être façonnés au fur et à mesure. Les zones de recrues et semis à protéger seront délimités par l'agent des forêts lors des visites préalables sur le terrain (art 38 du Cdc) ;

Par décision du Collège communal du 25/02/2019, toute exploitation forestière est interdite le jour des battues annoncées par voie d'affiche rouge, ainsi que 48h avant ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence ;

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée.

INFORMATIONS : GONAY Serge, 087/53.10.78, 0477 78 12 58

31,1546 Ha; 1290 bois; cube moyen : 884 dm³; circ moyenne : 98 cm; 1140 m3 grumes

Comp/Pa : 176/1, 176/5, 177/1, 178/1, 179/1, 179/2, 179/5, 179/6, 179/7

Lieu(x) - dit(s)

ARMEE SECRETE - cpe 6, FAGNE COLLIN - cpe 6, THIER DU FONCAY SUD - cpe 6, THIER DU FONCAY NORD - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 7		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION DECLASSE NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	4	0,894 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	40	14 m ³	-	-	-	-	2	0,710 m ³
75	24,0	116		3		2		3	
85	27,0	268	222 m ³	-	1,100 m ³	2	1,856 m ³	-	1,434 m ³
95	30,0	307		1		-		2	
105	33,5	222		-		-		6	
115	36,5	139	653 m ³	-	0,687 m ³	1	1,031 m ³	3	12 m ³
125	40,0	66		-		1		-	
135	43,0	27		-		-		2	
145	46,0	10	154 m ³	2	2,958 m ³	-	1,279 m ³	1	5,106 m ³
155	49,5	3		-		-		-	
165	52,5	1	8,919 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 203	1 053 m ³	6	4,745 m ³	6	4,166 m ³	19	19 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3506/A/7 Tri 004

LOT 7		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE DU JAPON CHABLIS DERACINE NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	1	0,231 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	1	0,517 m ³	3	1,746 m ³	-	-	-	-
95	30,0	6		3		-		-	
105	33,5	11		5		-		-	
115	36,5	5	19 m ³	6	15 m ³	-	-	-	-
125	40,0	5		2		1		-	
135	43,0	4		2		-		-	
145	46,0	-	13 m ³	1	7,644 m ³	-	1,399 m ³	-	-
Totaux Gr.		32	33 m ³	23	25 m ³	1	1,399 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3506/A/7 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 176/1:2023/993, 176/5:2023/996, 179/6:2023/1006, 179/2:2023/1002, 179/2:2023/1003, 176/5:2023/995, 178/1:2023/999, 179/1:2023/1001, 179/5:2023/1004, 179/7:2023/1008, 179/5:2023/1005, 179/6:2023/1007, 176/1:2023/994, 177/1:2023/997, 178/1:2023/998, 179/1:2023/1000

Remarques éventuelles pour le lot 7

Si purge des bois, à route uniquement et évacuation des morceaux purgés ;

Par décision du Collège communal du 25/02/2019, toute exploitation forestière est interdite le jour des battues annoncées par voie d'affiche rouge, ainsi que 48h avant ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence ;

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée.

INFORMATIONS : GONAY Serge, 087/53.10.78, 0477 78 12 58

6,1509 Ha; 1335 bois; cube moyen : 173 dm³; circ moyenne : 51 cm; 231 m³ grumes

Comp/Pa : 176/2, 177/2, 177/4

Lieu(x) - dit(s)

ARMEE SECRETE - cpe 6, FAGNE COLLIN - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 8		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION CASSE NORMAL		EPICEA SANITAIRE SCOLYTE SEC RX NORMAL			
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
				25	8,0	77		5	
				35	11,0	211	15 m ³	11	0,475 m ³
				45	14,5	325		32	
				55	17,5	309	100 m ³	46	8,752 m ³
				65	20,5	168	51 m ³	33	6,303 m ³
				75	24,0	76		2	
				85	27,0	20	41 m ³	4	2,072 m ³
				95	30,0	5	3,394 m ³	3	1,395 m ³
				Totaux Gr.		1 191	210 m ³	136	19 m ³
				Houp./tail.			-		-

813/2023/3506/A/8 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 176/2:2023/1009, 177/4:2023/1015, 177/2:2023/1012, 176/2:2023/1010, 177/2:2023/1013, 177/4:2023/1014, 177/2:2023/1011

Remarques éventuelles pour le lot 8

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée ;

En cas d'utilisation d'une abatteuse/ébrancheuse, afin de ne pas confondre "marque de délivrance" et "dégâts de gibier", il est préconisé de remarquer les bois délivrés à la peinture ;

Par décision du Collège communal du 25/02/2019, toute exploitation forestière est interdite le jour des battues annoncées par voie d'affiche rouge, ainsi que 48h avant ;

Débusquage au cheval obligatoire jusqu'au layon de débardage (Cf. circulaire 2686 du 27/12/2006 et lettre de l'Inspecteur général du 07/08/2015 visant à favoriser le débardage des petits bois par le cheval) ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence ;

Dans le compartiment 176/ parc. 2 : débardage interdit vers la route de Bronromme.



INFORMATIONS : GONAY Serge, 087/53.10.78, 0477 78 12 58
 9,2457 Ha; 1382 bois; cube moyen : 138 dm³; circ moyenne : 46 cm; 191 m3 grumes
 Comp/Pa : 178/4, 178/5, 178/6, 178/8, 178/9

Lieu(x) - dit(s)

THIER DU FONCAY SUD - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 9		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION CASSE NORMAL		EPICEA CHABLIS SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	168		6		-		-	
35	11,0	292	20 m ³	27	1,377 m ³	-	-	16	0,880 m ³
45	14,5	257		27		-		85	
55	17,5	156	53 m ³	23	5,754 m ³	-	-	114	37 m ³
65	20,5	34	9,418 m ³	3	0,582 m ³	-	-	86	28 m ³
75	24,0	12		1		-		32	
85	27,0	3	6,447 m ³	-	0,344 m ³	2	1,324 m ³	11	21 m ³
95	30,0	1	0,808 m ³	-	-	-	-	4	2,584 m ³
Totaux Gr.		923	90 m ³	87	8,057 m ³	2	1,324 m ³	348	89 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3506/A/9 Tri 004

LOT 9		DOUGLAS AMELIORATION CASSE NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	7		-		-		-	
55	17,5	14	2,933 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,237 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		22	3,170 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3506/A/9 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 178/4:2023/1016, 178/8:2023/1022, 178/8:2023/1021, 178/9:2023/1024, 178/9:2023/1025, 178/5:2023/1017, 178/6:2023/1018, 178/6:2023/1019, 178/9:2023/1023, 178/6:2023/1020

Remarques éventuelles pour le lot 9

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée ;

En cas d'utilisation d'une abatteuse/ébrancheuse, afin de ne pas confondre "marque de délivrance" et "dégâts de gibier", il est préconisé de remarquer les bois délivrés à la peinture ;

Par décision du Collège communal du 25/02/2019, toute exploitation forestière est interdite le jour des battues annoncées par voie d'affiche rouge, ainsi que 48h avant ;

Débusquage au cheval obligatoire jusqu'au layon de débardage (Cf. circulaire 2686 du 27/12/2006 et lettre de l'Inspecteur général du 07/08/2015 visant à favoriser le débardage des petits bois par le cheval) ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

COMMUNE DE SPA

VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS

LOT PAR LOT

LES COUPES DE BOIS ORDINAIRES

POUR L'EXERCICE 2024

Le mercredi 25 octobre 2025 dès 8h00

Salle communale de La Reid

Route du Maquisard

4910 La Reid

TOTAL : 1 087 m³

Cantonement de Spa 4 lots 1 087 m³

Régime de TVA appliqué : 2 %

Les lots qui n'auraient pas été adjugés à la première séance de vente seront remis en vente par voie de soumissions cachetées sans nouvelle publicité.

Ouverture des soumissions (seconde vente) : Jeudi 16/11/2023 à 10h00
Administration communale
Rue de l'Hôtel de Ville, 44
4900 SPA



ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Ce document atteste que

SPA CNE

Propriétaire forestier de 449,0000 hectares situés en Région wallonne

a signé la « Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne » telle que reprise dans le système de management environnemental de la Société Royale Forestière de Belgique et du Département de la Nature et des Forêts.

participe à la certification régionale « Région Wallonne » définie par le PEFC Belgique et le Référentiel Belge de Certification Forestière

reçoit le numéro d'adhérent suivant :

PEFC/07/21-1/1-212

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat : B-050201

décerné au Département de la Nature et des Forêts

par : ECOCERT Environnement SAS

36, Boulevard de la Bastille

F 75012 PARIS - France

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le Référentiel Belge de certification Forestière, reconnu par l'Assemblée Générale de PEFC Council le 18 novembre 2013.

La présente attestation a été délivrée par :

Département de la Nature et des Forêts

Avenue Prince de Liège, 7

B-5100 NAMUR

Tel : 081/33.58.12

Personne à contacter : Michel BAILLIJ

Fait à Namur, le 15/07/2023

Signature :

M. BAILLIJ

Responsable environnemental pour le DNF

COPIE CONFORME

Cette attestation est **A CONSERVER** et reste valable 3 ans, sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable octroyé par ECOCERT

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat ECOCERT, veuillez contacter ECOCERT ou le Département de la Nature et des Forêts. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité adhère à la certification forestière via un groupe ou une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière.

Copie de ce document devrait être jointe à vos catalogues de vente, factures, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Le logo PEFC/07-21-01 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité DNF + SRFB. Si vous désirez utiliser un logo PEFC personnel à des fins commerciales, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC-Belgique asbl

Boulevard Bischoffsheim 1-8 bte 3, 1000 Bruxelles

Tél. 02/223.44.21

info@pefc.be



INFORMATIONS : RENARD Franck, 087177.55.25, 0477 78 12 63

14,5094 Ha; 519 bois; cube moyen : 664 dm³; circ moyenne : 88 cm; 345 m³ grumes; 80 m³ houppiers

Comp/Pa : 15/1, 15/2, 15/3, 15/4, 15/6, 15/7, 15/9

Lieu(x) - dit(s)

POUHON PIA - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	2		-		1		-	
35	11,0	5	0,330 m ³	-	-	2	0,155 m ³	-	-
45	14,5	24		-		6		-	
55	17,5	31	7,650 m ³	-	-	21	4,707 m ³	-	-
65	20,5	23	6,484 m ³	-	-	13	3,913 m ³	-	-
75	24,0	19		-		12		1	
85	27,0	13	16 m ³	1	0,589 m ³	2	6,194 m ³	3	1,562 m ³
95	30,0	7		-		2		3	
105	33,5	12		3		3		-	
115	36,5	11	26 m ³	1	3,353 m ³	-	3,846 m ³	-	1,698 m ³
125	40,0	6		5		1		-	
135	43,0	2		3		-		-	
145	46,0	1	13 m ³	1	13 m ³	-	1,401 m ³	1	1,394 m ³
155	49,5	-		1		-		4	
165	52,5	-		-		-		1	
175	55,5	1	2,985 m ³	1	5,021 m ³	-	-	2	13 m ³
185	59,0	-		-		-		3	
195	62,0	-		-		-		1	11 m ³
205	65,0	-		-		-		1	3,441 m ³
Totaux Gr.		157	72 m ³	16	22 m ³	63	20 m ³	20	32 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3491/A/1 Tri 001

LOT 1		MELEZE AMELIORATION NORMAL NORMAL		THUYA GEANT AMELIORATION NORMAL NORMAL		TSUGA AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	-	-	4	0,220 m ³	1	0,055 m ³	-	-
45	14,5	5		7		-		-	
55	17,5	1	0,721 m ³	10	2,678 m ³	6	1,170 m ³	-	-
65	20,5	2	0,530 m ³	6	1,962 m ³	3	0,981 m ³	-	-
75	24,0	2		4		2		-	
85	27,0	3	2,307 m ³	2	2,574 m ³	3	2,257 m ³	-	-
95	30,0	5		-		2		-	
105	33,5	10		-		1		-	
115	36,5	4	18 m ³	-	-	1	3,029 m ³	-	-
Totaux Gr.		32	22 m ³	33	7,434 m ³	19	7,492 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3491/A/1 Tri 001

LOT 1		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
45	14,5	-		2		1		-	
55	17,5	-	-	20	4,030 m ³	-	0,104 m ³	-	-
65	20,5	-	-	15	4,905 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-		21		-		-	
85	27,0	1		25		-		-	
95	30,0	2	1,955 m ³	16	34 m ³	-	-	-	-
105	33,5	-		18		-		-	
115	36,5	2	1,364 m ³	9	26 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		4		-		-	
135	43,0	1		4		-		-	
145	46,0	-	0,940 m ³	4	17 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		7		-		-	
165	52,5	-		3		-		-	
175	55,5	-	-	5	23 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		2		-		-	
195	62,0	-	-	4	11 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		2		-		-	
215	68,5	-		3		-		-	
225	71,5	-		1		-		-	
235	75,0	-		2		-		-	
245	78,0	-	-	2	26 m ³	-	-	-	-
255	81,0	-		2		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	-	-	1	11 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		6	4,259 m ³	172	157 m ³	1	0,104 m ³	-	-
Houp./tail.			3 m ³		77 m ³		-		-

813/2023/3491/A/1 Tri 001

1014.2020/201, 1011.2020/199, 1012.2020/212

Remarques éventuelles pour le lot 1

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin ;

Lot situé dans le périmètre des sources de Spa et/ou à proximité d'un captage.

Prière de se conformer au document : « Travaux en zone de prévention et de surveillance » disponible sur simple demande au cantonnement de Spa.

Précautions principales à prendre :

- interdiction de circuler au moyen d'engins mécaniques dans un rayon de 35 mètres autour des captages ;
- interdiction d'utiliser des pesticides (insecticides ou fongicides) ;
- interdiction de dépôts non surveillés d'hydrocarbures ;
- interdiction d'exploiter les dimanches et jours fériés ;
- utilisation obligatoire d'huiles de chaîne et d'huiles hydrauliques biodégradables ;
- en cas de fuite ou pertes d'hydrocarbures, les travaux seront stoppés immédiatement. Le Service forestier (titulaire du triage, à défaut le chef de cantonnement) sera informé dans les minutes qui suivent ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.



INFORMATIONS : RENARD Franck, 087/77.55.25, 0477 78 12 63
 17,1958 Ha; 448 bois; cube moyen : 656 dm³; circ moyenne : 85 cm; 294 m³ grumes; 41 m³ houppiers
 Comp/Pa : 14/1, 14/4

Lieu(x) - dit(s)

THIER DES TASNIERES - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE AMELIORATION NORMAL NORMAL		
Espèce Coupe Qualité Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
	35	11,0	-	-	3	0,213 m ³	-	-	1	0,063 m ³
	45	14,5	-	-	11	-	-	-	-	-
	55	17,5	-	-	24	6,292 m ³	-	-	7	1,218 m ³
	65	20,5	1	0,291 m ³	27	8,127 m ³	-	-	11	3,201 m ³
	75	24,0	-	-	28	-	-	-	6	-
	85	27,0	1	0,626 m ³	17	20 m ³	-	-	1	2,995 m ³
	95	30,0	-	-	9	-	-	-	1	-
	105	33,5	-	-	1	-	-	-	-	-
	115	36,5	-	-	4	12 m ³	-	-	-	0,781 m ³
	125	40,0	-	-	2	-	3	-	-	-
	135	43,0	-	-	-	-	5	-	-	-
	145	46,0	-	-	-	2,680 m ³	9	24 m ³	-	-
	155	49,5	-	-	-	-	6	-	-	-
	165	52,5	-	-	-	-	12	-	-	-
	175	55,5	-	-	-	-	6	54 m ³	-	-
	185	59,0	-	-	-	-	6	-	-	-
	195	62,0	-	-	-	-	5	35 m ³	-	-
Totaux Gr.			2	0,917 m ³	126	49 m ³	52	113 m ³	27	8,258 m ³
Houp./tail.				-		-		-		-

813/2023/3491/A/2 Tri 001

LOT 2		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	10	0,550 m ³	-	-	-	-
45	14,5	-	-	27	-	-	-	-	-
55	17,5	1	0,195 m ³	40	11 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	40	13 m ³	-	-	-	-
75	24,0	1	-	28	-	-	-	-	-
85	27,0	5	-	26	-	2	-	-	-
95	30,0	4	6,022 m ³	13	36 m ³	2	2,514 m ³	-	-
105	33,5	5	-	4	-	-	-	-	-
115	36,5	1	4,947 m ³	4	8,184 m ³	-	-	-	-
125	40,0	4	-	5	-	-	-	-	-
135	43,0	3	-	4	-	-	-	-	-
145	46,0	1	7,399 m ³	2	14 m ³	-	-	-	-
155	49,5	3	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	-	4,647 m ³	1	1,974 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-	-	1	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	4	12 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		28	23 m ³	209	97 m ³	4	2,514 m ³	-	-
Houp./tail.			13 m ³		27 m ³		1 m ³		-

813/2023/3491/A/2 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 14/1:2023/267, 14/1:2023/271, 14/4:2023/222, 14/1:2023/266, 14/1:2023/268, 14/4:2023/220, 14/4:2023/223

Remarques éventuelles pour le lot 2

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin ;

Lot situé dans le périmètre des sources de Spa et/ou à proximité d'un captage.

Prière de se conformer au document : « Travaux en zone de prévention et de surveillance » disponible sur simple demande au cantonnement de Spa.

Précautions principales à prendre :

- interdiction de circuler au moyen d'engins mécaniques dans un rayon de 35 mètres autour des captages ;
- interdiction d'utiliser des pesticides (insecticides ou fongicides) ;
- interdiction de dépôts non surveillés d'hydrocarbures ;
- interdiction d'exploiter les dimanches et jours fériés ;
- utilisation obligatoire d'huiles de chaîne et d'huiles hydrauliques biodégradables ;
- en cas de fuite ou pertes d'hydrocarbures, les travaux seront stoppés immédiatement. Le Service forestier (titulaire du triage, à défaut le chef de cantonnement) sera informé dans les minutes qui suivent ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

INFORMATIONS : RENARD Franck, 087/77.55.25, 0477 78 12 63

14,6246 Ha; 35 bois; cube moyen : 1559 dm³; circ moyenne : 152 cm; 55 m³ grumes; 33 m³ houppiers
Comp/Pa : 14/1

Lieu(x) - dit(s)

THIER DES TASNIERES - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 3		HETRE		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,327 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	-		2		-		-	
95	30,0	2	1,396 m ³	-	1,118 m ³	-	-	-	-
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	2	3,239 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	3		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	5	11 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	3		-		-		-	
175	55,5	2	12 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	5		-		-		-	
195	62,0	5	21 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	2	4,334 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		33	53 m ³	2	1,118 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			33 m ³		-	-	-	-	-

813/2023/3491/A/3 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 14/1:2023/269, 14/1:2023/270

Remarques éventuelles pour le lot 3

Rappel art. 31 du CGC : l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin ;

Lot situé dans le périmètre des sources de Spa et/ou à proximité d'un captage.

Prière de se conformer au document : « Travaux en zone de prévention et de surveillance » disponible sur simple demande au cantonnement de Spa.

Précautions principales à prendre :

- interdiction de circuler au moyen d'engins mécaniques dans un rayon de 35 mètres autour des captages ;
- interdiction d'utiliser des pesticides (insecticides ou fongicides) ;
- interdiction de dépôts non surveillés d'hydrocarbures ;
- interdiction d'exploiter les dimanches et jours fériés ;
- utilisation obligatoire d'huiles de chaîne et d'huiles hydrauliques biodégradables ;
- en cas de fuite ou pertes d'hydrocarbures, les travaux seront stoppés immédiatement. Le Service forestier (titulaire du triage, à défaut le chef de cantonnement) sera informé dans les minutes qui suivent ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

LOT 4

Cantonnement SPA



Propriété SPA CNE

INFORMATIONS : DELREZ Jacques, 080/44.40.15, 0477 78 12 56
 9,1872 Ha; 335 bois; cube moyen : 715 dm³; circ moyenne : 100 cm; 239 m3 grumes
 Comp/Pa : 33/1, 34/2, 35/2

Lieu(x) - dit(s)

HERMITRY - cpe 11

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 4		EPICEA		PIN SYLVESTRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		-		-		-	
35	11,0	1	0,067 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	6		-		-		-	
55	17,5	5	1,328 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	3	0,711 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		4		-		-	
85	27,0	-	1,116 m ³	26	13 m ³	-	-	-	-
95	30,0	1		63		-		-	
105	33,5	1		70		-		-	
115	36,5	3	4,753 m ³	42	121 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1		27		-		-	
135	43,0	2		16		-		-	
145	46,0	4	12 m ³	5	54 m ³	-	-	-	-
155	49,5	5		4		-		-	
165	52,5	1		-		-		-	
175	55,5	2	17 m ³	-	6,372 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		39	37 m ³	257	194 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

813/2023/3491/A/4 Tri 002

LOT 4		CHENE		HETRE		BOULEAU			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	CHAUFFAGE		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	3		-		-		-	
35	11,0	6	0,342 m ³	2	0,094 m ³	4	0,188 m ³	-	-
45	14,5	5		1		-		-	
55	17,5	2	0,683 m ³	1	0,238 m ³	-	-	-	-
65	20,5	2	0,430 m ³	1	0,215 m ³	1	0,215 m ³	-	-
75	24,0	4		-		1		-	
85	27,0	1		-		-		-	
95	30,0	2	2,519 m ³	-	-	-	0,302 m ³	-	-
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	-	1,247 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-	-	1	1,259 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		27	5,221 m ³	6	1,806 m ³	6	0,705 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3491/A/4 Tri 002



Fiches (Comp/Pa/Fiche) : 33/2:2023/528, 34/2:2023/524, 34/2:2023/526, 33/2:2023/529, 33/1:2023/520, 33/1:2023/522, 33/1:2023/519, 34/2:2023/523, 34/2:2023/525, 35/2:2023/530, 33/1:2023/521, 34/2:2023/527

Remarques éventuelles pour le lot 4

Lot situé dans le périmètre des sources de Spa et/ou à proximité d'un captage.

Prière de se conformer au document : « Travaux en zone de prévention et de surveillance » disponible sur simple demande au cantonnement de Spa.

Précautions principales à prendre :

- interdiction de circuler au moyen d'engins mécaniques dans un rayon de 35 mètres autour des captages ;
- interdiction d'utiliser des pesticides (insecticides ou fongicides) ;
- interdiction de dépôts non surveillés d'hydrocarbures ;
- interdiction d'exploiter les dimanches et jours fériés ;
- utilisation obligatoire d'huiles de chaîne et d'huiles hydrauliques biodégradables ;
- en cas de fuite ou pertes d'hydrocarbures, les travaux seront stoppés immédiatement. Le Service forestier (titulaire du triage, à défaut le chef de cantonnement) sera informé dans les minutes qui suivent.

Attention aux limites du lot, voisin du lot de la propriété de la Défense Nationale (domaine militaire de la Vecquetterre) ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

COMMUNE DE PEPINSTER

VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS

LOT PAR LOT

LES COUPES DE BOIS ORDINAIRES

POUR L'EXERCICE 2024

Le mercredi 25 octobre 2023 dès 8h00

Salle communale de La Reid

Route du Maquisard

4910 La Reid

TOTAL : 588 m³

Cantonement de Spa 2 lots 588 m³

Régime de TVA appliqué : 2 %

Les lots qui n'auraient pas été adjugés à la première séance de vente seront remis en vente par voie de soumissions cachetées sans nouvelle publicité.

Ouverture des soumissions (seconde vente) : Mercredi 08/11/2023 à 09h00
Hôtel de Ville de Pepinster
Rue Neuve, 42
4860 PEPINSTER



ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Ce document atteste que

PEPINSTER CNE

Propriétaire forestier de 333,0000 hectares situés en Région wallonne

a signé la « Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne » telle que reprise dans le système de management environnemental de la Société Royale Forestière de Belgique et du Département de la Nature et des Forêts.

participe à la certification régionale « Région Wallonne » définie par le PEFC Belgique et le Référentiel Belge de Certification Forestière

reçoit le numéro d'adhérent suivant :

PEFC/07/21-1/1-16

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat : B-050201

décerné au Département de la Nature et des Forêts

par : ECOCERT Environnement SAS
36, Boulevard de la Bastille

F 75012 PARIS - France

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le Référentiel Belge de certification Forestière, reconnu par l'Assemblée Générale de PEFC Council le 18 novembre 2013.

La présente attestation a été délivrée par :

Département de la Nature et des Forêts
Avenue Prince de Liège, 7
B-5100 NAMUR
Tel : 081/33.58.12
Personne à contacter : Michel BAILLIJ

COPIE CONFORME

Fait à Namur, le 15/07/2023

Signature :

M. BAILLIJ

Responsable environnemental pour le DNF

Cette attestation est A CONSERVER et reste valable 3 ans, sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable octroyé par ECOCERT

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat ECOCERT, veuillez contacter ECOCERT ou le Département de la Nature et des Forêts. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité adhère à la certification forestière via un groupe ou une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière.

Copie de ce document devrait être jointe à vos catalogues de vente, factures, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Le logo PEFC/07-21-01 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité DNF + SRFB. Si vous désirez utiliser un logo PEFC personnel à des fins commerciales, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC-Belgique asbl

Boulevard Bischoffsheim 1-8 bte 3, 1000 Bruxelles

Tél.02/223.44.21

info@pefc.be



INFORMATIONS : BEDEUR Christoph, 087/299080, 0479/869747

5,7944 Ha; 401 bois; cube moyen : 1290 dm³; circ moyenne : 117 cm; 517 m³ grumes; 14 m³ houppiers

Comp/Pa : 14/4, 14/6

Lieu(x) - dit(s)

FROIDE HEID - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA		EPICEA		MELEZE			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		NORMAL			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	7	5,064 m ³	-	-	10	5,820 m ³	-	-
95	30,0	30		1		-		-	
105	33,5	58		2		-		-	
115	36,5	56	153 m ³	2	5,206 m ³	-	-	-	-
125	40,0	53		1		-		-	
135	43,0	45		1		-		-	
145	46,0	26	206 m ³	6	15 m ³	-	-	-	-
155	49,5	15		2		-		-	
165	52,5	4		-		-		-	
175	55,5	3	55 m ³	3	14 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	-	-	1	7,339 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	1	4,097 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		298	419 m ³	21	46 m ³	10	5,820 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3423/A/1 Tri 005

LOT 1		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	3	0,036 m ³	-	-	-	-
45	14,5	-	-	1	-	3	-	-	-
55	17,5	-	-	1	0,140 m ³	2	0,410 m ³	-	-
65	20,5	3	0,567 m ³	-	-	3	0,516 m ³	-	-
75	24,0	3	-	-	-	5	-	-	-
85	27,0	2	-	-	-	2	-	-	-
95	30,0	5	4,360 m ³	1	0,484 m ³	3	3,477 m ³	-	-
105	33,5	8	-	1	-	3	-	-	-
115	36,5	4	9,012 m ³	1	1,409 m ³	1	2,630 m ³	-	-
125	40,0	6	-	-	-	1	-	-	-
135	43,0	2	-	1	-	-	-	-	-
145	46,0	-	8,110 m ³	-	1,193 m ³	1	2,456 m ³	-	-
155	49,5	2	-	-	-	1	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	-	3,496 m ³	-	-	-	0,936 m ³	-	-
185	59,0	1	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	2,314 m ³	1	2,107 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1	3,261 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		37	31 m ³	10	5,369 m ³	25	10 m ³	-	-
Houp./tail.			14 m ³		-		-		-

813/2023/3423/A/1 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 14/6:2023/871, 14/6:2023/873, 14/4:2023/870, 14/4:2023/1080, 14/4:2023/1079, 14/4:2023/1081, 14/4:2023/869, 14/4:2023/867

Remarques éventuelles pour le lot 1

Lot en bordure de la route nationale du Mont-Theux, présence d'une ligne électrique et d'un aqueduc. Le câblage des bois devra se faire vers la mise à blanc, ainsi que les bois situés sur la partie Est en bordure de prairie. Si fermeture de la route nationale nécessaire, l'adjudicataire du lot devra introduire sa demande auprès de la commune de Theux ;

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art. 38 du CdC) . Nous attirons l'attention de l'adjudicataire sur la présence de régénération naturelle acquise, à préserver au maximum ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissance par classe de circonférence.



INFORMATIONS : LEJEUNE Fabian, 087/299080, 0471 49 63 62
 1,4444 Ha; 443 bois; cube moyen : 129 dm³; circ moyenne : 44 cm; 57 m³ grumes
 Comp/Pa : 21/7, 21/8

Lieu(x) - dit(s)

CHINCUL - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		DERACINE		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	17		8		-		-	
35	11,0	69	4,101 m ³	83	4,709 m ³	-	-	-	-
45	14,5	89		62		1		3	
55	17,5	39	20 m ³	31	15 m ³	-	0,151 m ³	1	0,506 m ³
65	20,5	16	5,504 m ³	5	1,720 m ³	-	-	-	-
75	24,0	3		4		-		-	
85	27,0	1	1,898 m ³	-	1,712 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		234	32 m ³	193	23 m ³	1	0,151 m ³	4	0,506 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3423/A/2 Tri 003

LOT 2		MELEZE D'EUROPE							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	2		-		-		-	
55	17,5	5	0,731 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	3	0,774 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1	0,353 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		11	1,858 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3423/A/2 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 21/7:2022/1131, 21/8:2022/1134, 21/7:2022/1112, 21/7:2022/1124, 21/8:2022/1132, 21/8:2022/1133

Remarques éventuelles pour le lot 2

Vu la présence des cloisonnements, la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. Dans le cas de l'utilisation d'une ébrancheuse, l'ébranchage se fera sur ces cloisonnements (Art 38 Cdc) ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

COMMUNE DE JALHAY

VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS

LOT PAR LOT

DES COUPES DE BOIS ORDINAIRES

POUR L'EXERCICE 2024

Le vendredi 27 octobre 2023 dès 9h00

**Complexe sportif,
Avenue de la Salm, 170
à 4980 TROIS-PONTS**

TOTAL : 13 171 m³

Cantonnement de Verviers	<u>12 lots</u>	4 669 m³
Cantonnement de Spa	<u>6 lots</u>	6 871 m³
Cantonnement de Marche-en-Famenne	<u>1 lot</u>	1 631 m³

Régime de TVA appliqué : 2 %

Les lots qui n'auraient pas été adjugés à la première séance de vente seront remis en vente par voie de soumissions cachetées sans nouvelle publicité.

Ouverture des soumissions (seconde vente): **Vendredi 10/11/2023 à 14h00**
Administration communale
Rue de la Fagne, 46
4845 JALHAY



ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Ce document atteste que

JALHAY CNE

Propriétaire forestier de 2 240,000 hectares situés en Région wallonne

a signé la « Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne » telle que reprise dans le système de management environnemental de la Société Royale Forestière de Belgique et du Département de la Nature et des Forêts.

participe à la certification régionale « Région Wallonne » définie par le PEFC Belgique et le Référentiel Belge de Certification Forestière

reçoit le numéro d'adhérent suivant :

PEFC/07/21-1/1-40

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat : B-050201

décerné au Département de la Nature et des Forêts

par : ECOCERT Environnement SAS
36, Boulevard de la Bastille

F 75012 PARIS - France

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le Référentiel Belge de certification Forestière, reconnu par l'Assemblée Générale de PEFC Council le 18 novembre 2013.

La présente attestation a été délivrée par :

Département de la Nature et des Forêts
Avenue Prince de Liège, 7
B-5100 NAMUR
Tel : 081/33.58.12
Personne à contacter : Michel BAILLIJ

COPIE CONFORME

Fait à Namur, le 15/07/2023

Signature :

M. BAILLIJ

Responsable environnemental pour le DNF

Cette attestation est **A CONSERVER** et reste valable 3 ans, sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable octroyé par ECOCERT

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat ECOCERT, veuillez contacter ECOCERT ou le Département de la Nature et des Forêts. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité adhère à la certification forestière via un groupe ou une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière.

Copie de ce document devrait être jointe à vos catalogues de vente, factures, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Le logo PEFC/07-21-01 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité DNF + SRFB. Si vous désirez utiliser un logo PEFC personnel à des fins commerciales, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC-Belgique asbl

Boulevard Bischoffsheim 1-8 bte 3, 1000 Bruxelles

Tél.02/223.44.21

info@pefc.be

LOT 1

Cantonement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : COUNE Tennessee, 0498/19 58 14,
14,1337 Ha; 428 bois; cube moyen : 2029 dm³; circ moyenne : 139 cm; 869 m3 grumes
Comp/Pa : 211/5

Lieu(x) - dit(s)

Guéytai

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA		EPICEA		SITKA			
Espèce		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Coupe		NORMAL		BORDURE		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	11	8,305 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	33		1		-		-	
105	33,5	35		-		-		-	
115	36,5	51	136 m ³	3	4,878 m ³	-	-	-	-
125	40,0	51		2		-		-	
135	43,0	45		2		-		-	
145	46,0	40	248 m ³	5	17 m ³	-	-	-	-
155	49,5	33		6		-		-	
165	52,5	28		7		2		-	
175	55,5	27	240 m ³	4	46 m ³	-	5,478 m ³	-	-
185	59,0	11		1		-		-	
195	62,0	7	64 m ³	6	26 m ³	-	-	-	-
205	65,0	7		1		-		-	
215	68,5	4		1		-		-	
225	71,5	-		1		-		-	
235	75,0	-		1		-		-	
245	78,0	-	47 m ³	-	19 m ³	-	-	-	-
255	81,0	-	-	1	6,293 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		384	743 m ³	42	119 m ³	2	5,478 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2023/3265/1/1 Trf 007

Remarques éventuelles pour le lot 1

Utilisation des voies de vidange existantes et le travail des machines doit se faire uniquement sur tapis de branches (art.38 du CGC).

Sauvegarde des cônes de semis naturels désignés par l'agent forestier.

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

A la date du 15/08/2023, 7 arbres du lot lot sont scolytés.

LOT 2

Cantonnement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

Page 2

INFORMATIONS : COUNE Tennessee, 0498/19 58 14,
15,5116 Ha; 897 bois; cube moyen : 1656 dm³; circ moyenne : 125 cm; 1485 m³ grumes
Comp/Pa : 213/5, 213/12, 214/2, 214/6, 214/12

Lieu(x) - dit(s)

Vieux Marchés, Chafour

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	1	0,064 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	3		-		-		-	
55	17,5	15	3,567 m ³	-		-		-	
65	20,5	36	11 m ³	-		-		-	
75	24,0	38		-		-		-	
85	27,0	24	30 m ³	-		-		-	
95	30,0	12		1		3		-	
105	33,5	5		1		29		1	
115	36,5	3	17 m ³	1	2,780 m ³	69	127 m ³	4	6,413 m ³
125	40,0	-		1		101		20	
135	43,0	-		-		151		9	
145	46,0	-		-	1,338 m ³	106	666 m ³	12	74 m ³
155	49,5	-		-		82		14	
165	52,5	-		-		33		6	
175	55,5	-		-		24	367 m ³	4	63 m ³
185	59,0	-		-		5		1	
195	62,0	-		-		4	33 m ³	5	23 m ³
205	65,0	-		-		2		1	
215	68,5	-		-		2	18 m ³	-	4,171 m ³
Totaux Gr.		137	62 m ³	4	4,118 m ³	611	1 211 m ³	77	171 m ³
Houp./tail.									

831/2023/3265/1/2 Tri 007



LOT 2		DOUGLAS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	3		-		-		-	
55	17,5	5	1,507 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	10	3,234 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	14		-		-		-	
85	27,0	14	14 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	10		-		-		-	
105	33,5	7		-		-		-	
115	36,5	2	16 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	3	4,000 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		68	39 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2023/3265/1/2 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 2

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

Pour les parcelles mises à blanc, le travail des machines peut se faire uniquement sur tapis de branches (art.38 du CGC).

Compartiment 214, parcelle 2/23: pas de traversée du ruisseau.

LOT 3

Cantonnement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

Page 4

INFORMATIONS : COUNE Tennessee, 0498/19 58 14,
8,2727 Ha; 453 bois; cube moyen : 107 dm³; circ moyenne : 42 cm; 49 m3 grumes
Comp/Pa : 212/11, 213/3, 214/13

Lieu(x) - dit(s)

Vieux Marchés

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 3		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	71		-		-		-	
35	11,0	144	9,199 m ³	-		-		-	
45	14,5	111		-		-		-	
55	17,5	76	27 m ³	-		-		-	
65	20,5	30	8,430 m ³	-		-		-	
75	24,0	8		-		-		-	
85	27,0	1	3,593 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		441	48 m ³	-		-		-	
Houp./tail.			-	-		-		-	

831/2023/3265/1/3 Tri 007

LOT 3		BOULEAU							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	4		-		-		-	
35	11,0	8	0,488 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		12	0,488 m ³	-		-		-	
Houp./tail.			-	-		-		-	

831/2023/3265/1/3 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 3

Création de cloisonnements et éclaircie.

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

LOT 4

Cantonnement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : COUNE Tennessee, 0498/19 58 14,
2,0423 Ha; 391 bois; cube moyen : 76 dm³; circ moyenne : 37 cm; 30 m³ grumes
Comp/Pa : 214/5

Lieu(x) - dit(s)

Chafour

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 4		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
25 8,0	55		41		-		-		
35 11,0	33	2,640 m ³	39	2,634 m ³	-	-	-	-	
45 14,5	14		46		-		-		
55 17,5	3	2,107 m ³	21	8,154 m ³	-	-	-	-	
65 20,5	3	0,819 m ³	19	4,673 m ³	-	-	-	-	
75 24,0	1		5		-		-		
85 27,0	1	0,870 m ³	-	1,735 m ³	-	-	-	-	
Totaux Gr.	110	6,436 m ³	171	17 m ³	-	-	-	-	
Houp./tail.		-		-		-		-	

831/2023/3265/1/4 Tri 007

LOT 4		BOULEAU							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	
25 8,0	50		-		-		-		
35 11,0	36	2,900 m ³	-	-	-	-	-	-	
45 14,5	17		-		-		-		
55 17,5	4	2,439 m ³	-	-	-	-	-	-	
65 20,5	3	0,732 m ³	-	-	-	-	-	-	
Totaux Gr.	110	6,071 m ³	-	-	-	-	-	-	
Houp./tail.		-		-		-		-	

831/2023/3265/1/4 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 4

Création de cloisonnements.

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

LOT 5

Cantonnement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : COUNE Tennessee, 0498/19 58 14,
21,1807 Ha; 1956 bois; cube moyen : 179 dm³; circ moyenne : 50 cm; 349 m³ grumes
Comp/Pa : 213/2, 213/3, 213/17, 214/2

Lieu(x) - dit(s)

Vieux Marchés, Chafour

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 5		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE D'EUROPE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	150		-		-		-	
35	11,0	463	28 m ³	1	0,060 m ³	4	0,260 m ³	1	0,073 m ³
45	14,5	446		1		15		9	
55	17,5	337	116 m ³	1	0,319 m ³	19	5,807 m ³	16	4,935 m ³
65	20,5	215	62 m ³	1	0,293 m ³	24	7,248 m ³	19	6,232 m ³
75	24,0	89		5		14		19	
85	27,0	42	59 m ³	1	2,598 m ³	9	11 m ³	4	11 m ³
95	30,0	18		-		6		3	
105	33,5	8		-		2		-	
115	36,5	3	23 m ³	1	0,997 m ³	-	5,898 m ³	-	2,142 m ³
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	1	1,563 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 772	290 m ³	11	4,267 m ³	93	30 m ³	71	24 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2023/3265/1/5 Tri 007

LOT 5		BOULEAU AMELIORATION NORMAL NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	2		-		-	
35	11,0	2	0,145 m ³	-	-	-	-
45	14,5	-		-		-	
55	17,5	4	0,667 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-	
85	27,0	-		-		-	
95	30,0	1	0,516 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		9	1,328 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-

831/2023/3265/1/5 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 5

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

Utilisation des cloisonnements existants et création de cloisonnements (parcelles 3/14 et 3/27).

LOT 6

Cantonement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : COUNE Tennessee, 0498/19 58 14,
18,5254 Ha; 938 bois; cube moyen : 666 dm³; circ moyenne : 85 cm; 624 m3 grumes
Comp/Pa : 213/1, 213/6, 214/2

Lieu(x) - dit(s)

Vieux Marchés, Chafour

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 6		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		BORDURE		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	7		-		-		-	
55	17,5	41	10 m ³	-	-	1	0,242 m ³	-	-
65	20,5	125	42 m ³	-	-	2	0,710 m ³	1	0,328 m ³
75	24,0	188		-		7		2	
85	27,0	203	220 m ³	-	-	7	7,889 m ³	9	6,061 m ³
95	30,0	148		-		7		21	
105	33,5	69		1		4		8	
115	36,5	28	225 m ³	-	1,046 m ³	8	20 m ³	8	31 m ³
125	40,0	6		-		1		5	
135	43,0	4		2		1		5	
145	46,0	1	17 m ³	-	3,494 m ³	-	3,177 m ³	7	24 m ³
155	49,5	1		-		-		1	
165	52,5	1		-		-		1	
175	55,5	-	4,693 m ³	1	2,917 m ³	-	-	-	3,981 m ³
Totaux Gr.		822	519 m ³	4	7,457 m ³	38	32 m ³	68	65 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2023/3265/1/6 Tri 007

LOT 6		BOULEAU							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,051 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	3		-		-		-	
55	17,5	2	0,571 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		6	0,622 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2023/3265/1/6 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 6

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

LOT 7

Cantonnement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : FALCO Pascal, 0475/80.65.36,
 12,2771 Ha; 195 bois; cube moyen : 1880 dm³; circ moyenne : 136 cm; 367 m³ grumes
 Comp/Pa : 13/1, 14/1

Lieu(x) - dit(s)

HEID THYS

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 7		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
55	17,5	1	0,267 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,784 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		1		-		-	
85	27,0	5	4,484 m ³	1	1,218 m ³	-	-	-	-
95	30,0	9		-		-		-	
105	33,5	17		-		-		-	
115	36,5	25	58 m ³	1	1,262 m ³	1	0,977 m ³	-	-
125	40,0	19		3		-		-	
135	43,0	29		4		1		-	
145	46,0	12	105 m ³	1	14 m ³	1	2,933 m ³	-	-
155	49,5	12		4		-		-	
165	52,5	9		5		-		-	
175	55,5	8	76 m ³	3	31 m ³	-	-	-	-
185	59,0	6		1		-		-	
195	62,0	2	27 m ³	2	10 m ³	-	-	-	-
205	65,0	3		2		-		-	
215	68,5	-		2		-		-	
225	71,5	-	12 m ³	1	21 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		161	284 m ³	31	78 m ³	3	3,910 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2023/3265/1/7 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 7

Ce lot comprend des bois d'éclaircie et la création de layons de 4 mètres.

Le travail des machines doit s'effectuer uniquement sur lit de branche (art.38 du CGC).

A cause de la faible portance des sols, le billonnage et l'emploi de porteurs de plus de 4 tonnes à pleine charge sont interdits

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

INFORMATIONS : FALCO Pascal, 0475/80.65.36,
 11,4317 Ha; 226 bois; cube moyen : 1452 dm³; circ moyenne : 118 cm; 328 m³ grumes
 Comp/Pa : 15/1, 15/3, 16/1, 16/2, 16/3, 16/8

Lieu(x) - dit(s)

HEID THYS

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 8		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
	45	14,5	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	55	17,5	15	3,594	m ³	-	-	-	-	-	-	-	-
	65	20,5	14	4,640	m ³	-	-	-	-	-	-	-	-
	75	24,0	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	85	27,0	18	23	m ³	-	-	-	-	-	-	-	-
	95	30,0	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	105	33,5	11	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
	115	36,5	13	48	m ³	-	-	5	6,305	m ³	-	-	-
	125	40,0	8	-	-	1	-	3	-	-	-	-	-
	135	43,0	11	-	-	2	-	2	-	-	-	-	-
	145	46,0	6	44	m ³	3	11	3	11	m ³	-	-	-
	155	49,5	10	-	-	5	-	3	-	-	-	-	-
	165	52,5	6	-	-	5	-	3	-	-	-	-	-
	175	55,5	7	60	m ³	-	25	2	16	m ³	-	-	-
	185	59,0	3	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-
	195	62,0	3	21	m ³	2	31	1	2,816	m ³	-	-	-
	205	65,0	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-
	215	68,5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	225	71,5	-	8,738	m ³	1	13	-	-	-	-	-	-
	Totaux Gr.		174	213	m³	28	80	24	36	m³			
	Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

831/2023/3265/1/8 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 8

A cause de la faible portance des sols, le billonnage et l'emploi de porteurs de plus de 4 tonnes à pleine charge sont interdits.
 Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

LOT 9

Cantonement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : FALCO Pascal, 0475/80.65.36,
6,0930 Ha; 114 bois; cube moyen : 2576 dm³; circ moyenne : 162 cm; 294 m3 grumes
Comp/Pa : 17/1, 18/1

Lieu(x) - dit(s)

HEID FIRMIN

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 9		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	6	10 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	7		-		-		-	
135	43,0	12		4		-		-	
145	46,0	16	63 m ³	-	6,804 m ³	-	-	-	-
155	49,5	10		-		-		-	
165	52,5	13		3		-		-	
175	55,5	5	70 m ³	-	7,456 m ³	-	-	-	-
185	59,0	10		1		-		-	
195	62,0	6	53 m ³	-	2,987 m ³	-	-	-	-
205	65,0	5		1		-		-	
215	68,5	4		2		-		-	
225	71,5	3		1		-		-	
235	75,0	1		-		-		-	
245	78,0	1	63 m ³	-	16 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		102	259 m ³	12	33 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

831/2023/3265/1/9 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 9

En raison de la faible portance des sols et afin de préserver les arbres réserver, le billonnage et l'emploi de porteurs sont interdits.

Volume estimée sur base de la hauteur dominante.

LOT 10

Cantonnement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : FALCO Pascal, 0475/80.65.36,
4,3907 Ha; 216 bois; cube moyen : 537 dm³; circ moyenne : 79 cm; 116 m³ grumes
Comp/Pa : 27/1

Lieu(x) - dit(s)

FANGE LAMBOTTE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 10		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	3	0,207 m ³	-	-	-	-
45	14,5	4		4		-		-	
55	17,5	16	4,168 m ³	-	0,552 m ³	-	-	-	-
65	20,5	38	13 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	46		-		-		-	
85	27,0	46	49 m ³	1	0,600 m ³	-	-	-	-
95	30,0	38		-		-		-	
105	33,5	12		1		-		-	
115	36,5	6	47 m ³	-	0,936 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1	1,338 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		207	115 m ³	9	2,295 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2023/3265/1/10 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 10

En raison de la faible portance des sols et afin de préserver les arbres réserver, le billonnage et l'emploi de porteurs sont interdits.

Volume estimée sur base de la hauteur dominante.

LOT 11

Cantonnement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

Page 12

INFORMATIONS : FALCO Pascal, 0475/80.65.36,
6,6240 Ha; 647 bois; cube moyen : 139 dm³; circ moyenne : 48 cm; 90 m3 grumes
Comp/Pa : 17/2, 18/2

Lieu(x) - dit(s)

HEID FIRMIN

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 11		ESPECE							
Espèce		EPICEA							
Coupe		AMELIORATION							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	37		-		-		-	
35	11,0	155	8,770 m ³	-		-		-	
45	14,5	223		-		-		-	
55	17,5	131	47 m ³	-		-		-	
65	20,5	64	17 m ³	-		-		-	
75	24,0	25		-		-		-	
85	27,0	6	12 m ³	-		-		-	
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	3		-		-		-	
115	36,5	1	3,732 m ³	-		-		-	
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	1	1,240 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		647	90 m ³	-		-		-	
Houp./tail.			-	-		-		-	

831/2023/3265/1/11 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 11

Création de layons de 4 mètres, le travail des machines pouvant s'effectuer uniquement sur lits de branches (art.38 du CGC).
Interdiction de franchir le ruisseau.

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

LOT 12

Cantonnement VERVIERS



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : FALCO Pascal, 0475/80.65.36,
2,0377 Ha; 126 bois; cube moyen : 542 dm³; circ moyenne : 77 cm; 68 m3 grumes
Comp/Pa : 1/1

Lieu(x) - dit(s)

NOIRE FOXHALLE - CROUPION

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 12		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,073 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	4		-	-	-	-	-	-
55	17,5	13	3,708 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	31	11 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	33		-	-	-	-	-	-
85	27,0	21	29 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	11		-	-	-	-	-	-
105	33,5	4		1		-	-	-	-
115	36,5	1	14 m ³	2	3,247 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		2		-	-	-	-
135	43,0	-		-		-	-	-	-
145	46,0	-	-	1	4,621 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-	-	-	-
165	52,5	-	-	1	2,463 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		119	58 m ³	7	10 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

831/2023/3265/1/12 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 12

Ce lot comprend des bois d'éclaircie et la création de layons de 4 mètres. Le travail des machines doit s'effectuer uniquement sur lits de branches (art.38 du CGC).

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.



INFORMATIONS : DAINE Mirabelle, 087/29 90 80, 0477 78 15 49
 6,4461 Ha; 1027 bois; cube moyen : 2039 dm³; circ moyenne : 133 cm; 2094 m3 grumes
 Comp/Pa : 153/22

Lieu(x) - dit(s)

Arbois-Chevresse - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 14		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,302 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	10	9,164 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	35		2		-		-	
105	33,5	101		3		-		-	
115	36,5	161	401 m ³	10	19 m ³	-	-	-	-
125	40,0	154		12		-		-	
135	43,0	165		19		-		-	
145	46,0	112	881 m ³	15	88 m ³	-	-	-	-
155	49,5	87		11		-		-	
165	52,5	45		6		-		-	
175	55,5	32	487 m ³	12	82 m ³	-	-	-	-
185	59,0	12		5		-		-	
195	62,0	2	55 m ³	7	45 m ³	-	-	-	-
205	65,0	4	19 m ³	2	8,556 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		923	1 852 m ³	104	243 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

813/2023/3265/A/14 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 153/22:2023/978, 153/22:2023/977

Remarques éventuelles pour le lot 14

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc).

L'exploitation se fera de façon à préserver au maximum la régénération naturelle située essentiellement au fond de la parcelle.

Circulation interdite sur le RAVel situé au dessus de la parcelle.

Aucun rémanent de coupe dans le lit et sur les berges du cours d'eau (Art 38 §2 du Cdc. Interdiction de traverser celui-ci avec des machines.

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

INFORMATIONS : DAINE Mirabelle, 087/29 90 80, 0477 78 15 49

45,6969 Ha; 2141 bois; cube moyen : 909 dm³; circ moyenne : 94 cm; 1946 m³ grumes

Comp/Pa : 148/1, 148/4, 148/6, 148/7, 148/11, 149/3, 149/4, 149/6, 149/8, 149/10, 149/11, 149/12, 149/14, 150/5, 150/9, 150/12, 150/14, 150/16, 150/18

Lieu(x) - dit(s)

FRATY. - cpe 5, ROSLIN. - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 15		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Espèce Coupe Qualité Type	Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
	25 8,0	8		-		2		-	
	35 11,0	90	5,716 m ³	-	-	19	1,261 m ³	-	-
	45 14,5	141		-		54		-	
	55 17,5	141	50 m ³	-	-	77	23 m ³	-	-
	65 20,5	143	49 m ³	-	-	90	30 m ³	-	-
	75 24,0	98		-		76		-	
	85 27,0	81	99 m ³	-	-	32	55 m ³	-	-
	95 30,0	58		-		21		-	
	105 33,5	28		-		35		-	
	115 36,5	21	105 m ³	-	-	30	86 m ³	-	-
	125 40,0	17		-		24		-	
	135 43,0	16		-		27		-	
	145 46,0	10	72 m ³	1	1,962 m ³	20	121 m ³	1	1,838 m ³
	155 49,5	5		-		12		1	
	165 52,5	6		-		15		1	
	175 55,5	3	34 m ³	1	2,995 m ³	8	89 m ³	-	4,527 m ³
	185 59,0	2		1		5		-	
	195 62,0	2	13 m ³	-	3,336 m ³	2	24 m ³	-	-
	205 65,0	-		-		1		-	
	215 68,5	-		-		2	13 m ³	-	-
	Totaux Gr.	870	428 m³	3	8,293 m³	552	442 m³	3	6,365 m³
	Houp./tail.		-		-		-		-

813/2023/3265/A/15 Tri 008



LOT 15		PECTINE AMELIORATION NORMAL		PECTINE AMELIORATION BORDURE NORMAL		PECTINE AMELIORATION CASSE NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	-	-	-	-	1	0,216 m ³
65	20,5	1	0,362 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-	-	-	-	-	-	1	-
85	27,0	-	-	-	-	-	-	13	7,876 m ³
95	30,0	-	-	-	-	-	-	27	-
105	33,5	4	-	-	-	-	-	76	-
115	36,5	13	20 m ³	-	-	-	-	107	201 m ³
125	40,0	16	-	-	-	-	-	99	-
135	43,0	17	-	-	-	-	-	101	-
145	46,0	7	68 m ³	-	-	1	2,074 m ³	64	392 m ³
155	49,5	19	-	-	-	-	-	36	-
165	52,5	8	-	-	-	-	-	8	-
175	55,5	8	90 m ³	-	-	-	-	4	100 m ³
185	59,0	7	-	1	-	-	-	6	-
195	62,0	4	39 m ³	-	3,195 m ³	-	-	-	17 m ³
205	65,0	2	-	-	-	-	-	1	-
215	68,5	1	13 m ³	-	-	-	-	-	3,523 m ³
Totaux Gr.		107	230 m ³	1	3,195 m ³	1	2,074 m ³	544	722 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3265/A/15 Tri 008

LOT 15		PIN SYLVESTRE AMELIORATION BORDURE NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	-	-	3	-	-	-	-	-
105	33,5	-	-	5	-	-	-	-	-
115	36,5	-	-	7	16 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-	-	13	-	-	-	-	-
135	43,0	1	-	9	-	-	-	-	-
145	46,0	-	1,359 m ³	6	46 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-	-	6	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	4	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	5	37 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	1	3,083 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	1,359 m ³	59	102 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3265/A/15 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 148/4:2023/87, 148/11:2023/1274, 148/11:2023/1276, 149/8:2023/65, 149/12:2023/60, 148/6:2023/88, 148/6:2023/89, 148/6:2023/92, 148/7:2023/1141, 148/7:2023/1142, 148/11:2023/1271, 149/6:2023/52, 149/11:2023/80, 149/3:2023/1085, 149/6:2023/54, 149/14:2023/1143, 150/5:2023/63, 150/16:2023/1278, 150/18:2023/1279, 150/18:2023/1280, 148/4:2023/86, 150/5:2023/61, 150/5:2023/62, 148/6:2023/90, 149/4:2023/1086, 149/10:2023/58, 150/14:2023/64, 150/16:2023/1277, 148/4:2023/84, 148/4:2023/85, 148/6:2023/91, 149/4:2023/1087, 149/6:2023/50, 150/9:2023/1144, 150/12:2023/943, 148/1:2023/1140, 149/6:2023/53, 149/11:2023/59, 150/12:2023/945, 149/3:2023/1084, 149/6:2023/51, 150/12:2023/944

Remarques éventuelles pour le lot 15

C148 P1/13 et 8/12, C149 P14/17 (pins) + C148 P7/7 et C150 P5/6 : les houppiers devront être façonnés au fur et à mesure. Les zones de recrues et semis à protéger seront délimités par l'agent des forêts lors des visites préalables sur le terrain (art 38 du Cdc) ;

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.



INFORMATIONS : DAINE Mirabelle, 087/29 90 80, 0477 78 15 49

18,0149 Ha; 844 bois; cube moyen : 703 dm³; circ moyenne : 101 cm; 594 m³ grumes; 201 m³ houppiers

Comp/Pa : 148/2, 150/3, 150/16

Lieu(x) - dit(s)

FRATY. - cpe 5, ROSLIN. - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 16		CHENE		HETRE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		2		-		-	
35	11,0	2	0,078 m ³	16	0,786 m ³	-		-	
45	14,5	9		28		1		-	
55	17,5	21	3,804 m ³	42	9,636 m ³	2	0,377 m ³	-	
65	20,5	35	7,665 m ³	53	12 m ³	1	0,219 m ³	-	
75	24,0	41		54		1		-	
85	27,0	43		33		1		-	
95	30,0	50	57 m ³	30	49 m ³	2	1,717 m ³	-	
105	33,5	40		27		-		-	
115	36,5	40	58 m ³	28	35 m ³	-		-	
125	40,0	21		22		3		-	
135	43,0	17		27		1		-	
145	46,0	14	60 m ³	17	68 m ³	1	4,694 m ³	-	
155	49,5	10		19		-		-	
165	52,5	7		20		-		-	
175	55,5	3	31 m ³	14	87 m ³	-		-	
185	59,0	5		15		1		-	
195	62,0	2	16 m ³	4	47 m ³	-	1,544 m ³	-	
205	65,0	1		6		-		-	
215	68,5	1		4		1		-	
225	71,5	2		2		-		-	
235	75,0	-	10 m ³	1	29 m ³	-	3,189 m ³	-	
Totaux Gr.		364	244 m ³	464	337 m ³	15	12 m ³	-	-
Houp./tail.			68 m ³		132 m ³		1 m ³	-	-

813/2023/3265/A/16 Tri 008

LOT 16		PIN SYLVESTRE							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
125	40,0	1	1,324 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	1,324 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3265/A/16 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 150/3:2023/1092, 148/2:2023/1091, 150/16:2023/1095, 148/2:2023/1090, 150/16:2023/1096, 148/2:2023/1089, 150/16:2023/1094, 150/3:2023/1093, 150/16:2023/1097

Remarques éventuelles pour le lot 16

Rappel art. 31 du CGC: l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin.

Volume estimé sur base des hauteurs recoupes et décroissance par classe de circonférence.

INFORMATIONS : THONON Amaury, 087/29 90 80, 0476 80 48 52
 9,9453 Ha; 1593 bois; cube moyen : 126 dm³; circ moyenne : 43 cm; 200 m3 grumes
 Comp/Pa : 117/7, 117/19, 117/21, 131/8, 131/9

Lieu(x) - dit(s)

EPAIS BOIS - cpe 4, FAGNE QUIEWAY - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 17		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION CASSE NORMAL		SITKA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	205		-		11		45	
35	11,0	400	28 m ³	-	-	24	1,627 m ³	72	5,436 m ³
45	14,5	296		-		32		62	
55	17,5	193	77 m ³	-	-	16	7,040 m ³	38	15 m ³
65	20,5	73	23 m ³	1	0,223 m ³	11	3,223 m ³	25	7,350 m ³
75	24,0	21		-		3		6	
85	27,0	13	16 m ³	-	-	1	1,738 m ³	4	4,576 m ³
95	30,0	7		-		-		1	
105	33,5	2	6,845 m ³	-	-	-	-	-	0,681 m ³
Totaux Gr.		1 210	151 m ³	1	0,223 m ³	98	14 m ³	253	33 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3265/A/17 Tri 007

LOT 17		BOULEAU AMELIORATION NORMAL NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	8		-		-		-	
35	11,0	13	0,869 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	7		-		-		-	
55	17,5	1	1,007 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,580 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		31	2,456 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3265/A/17 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 131/8:2023/660, 131/9:2023/659, 117/21:2022/991, 117/19:2022/992, 117/7:2022/993, 131/9:2023/658, 117/21:2022/994, 131/8:2023/661

Remarques éventuelles pour le lot 17

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée ;

Débusquage au cheval obligatoire pour les bois inférieurs à 90 cm de circonférence du sol (Cf. circulaire 2686 du 27/12/2006 et lettre de l'Inspecteur général du 07/08/2015 visant à favoriser le débardage des petits bois par le cheval) ;

Présence de cloisonnements dans les 1ère et 2ème éclaircies : la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. Dans le cas de l'utilisation d'une ébrancheuse, l'ébranchage se fera sur ces cloisonnements (Art 38 Cdc) ;

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.



INFORMATIONS : THONON Amaury, 087/29 90 80, 0476 80 48 52

17,2970 Ha; 2824 bois; cube moyen : 336 dm³; circ moyenne : 61 cm; 949 m³ grumes

Comp/Pa : 119/1, 119/2, 119/4, 119/6, 119/9, 119/13, 131/3, 131/4, 131/14, 136/2

Lieu(x) - dit(s)

DESSOUS MOCKELS - cpe 5, FAGNE QUIEWAY - cpe 5, FAGNE DAMSAI. - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 18		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA AMELIORATION DECLASSE NORMAL		EPICEA AMELIORATION CASSE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
	Qualité								
	Type								
Circ.	Diam.								
25	8,0	17		-		-		-	
35	11,0	215	14 m ³	-	-	5	0,320 m ³	-	-
45	14,5	500		-		11		1	
55	17,5	398	154 m ³	-	-	2	1,843 m ³	3	0,765 m ³
65	20,5	225	75 m ³	-	-	2	0,626 m ³	3	0,939 m ³
75	24,0	166		-		-		-	
85	27,0	92	138 m ³	-	-	-	-	1	0,564 m ³
95	30,0	81		-		-		-	
105	33,5	56		-		-		-	
115	36,5	17	152 m ³	1	1,229 m ³	-	-	-	-
125	40,0	13		1		-		-	
135	43,0	5		-		-		-	
145	46,0	5	39 m ³	1	3,418 m ³	-	-	-	-
155	49,5	2		3		-		-	
165	52,5	1		3		-		-	
175	55,5	-	7,400 m ³	-	14 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		2		-		-	
195	62,0	-		-	6,324 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		2	7,698 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 793	579 m ³	13	33 m ³	20	2,789 m ³	8	2,268 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3265/A/18 Tri 007

LOT 18		EPICEA AMELIORATION DERACINE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION DERACINE NORMAL		PROCERA (NOBILIS) AMELIORATION NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
25	8,0	-		11		-		-	
35	11,0	-	-	75	5,581 m³	-	-	-	-
45	14,5	-		182		-		7	
55	17,5	1	0,212 m³	203	70 m³	1	0,221 m³	13	3,196 m³
65	20,5	-	-	128	42 m³	-	-	14	3,808 m³
75	24,0	1		105		2		2	
85	27,0	-	0,430 m³	62	85 m³	2	2,070 m³	2	1,740 m³
95	30,0	-		40		2		-	
105	33,5	-		20		1		1	
115	36,5	-	-	8	59 m³	-	2,423 m³	-	0,784 m³
125	40,0	-		3		-		-	
135	43,0	-		2		-		-	
145	46,0	-	-	1	9,362 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	0,642 m³	840	271 m³	8	4,714 m³	39	9,528 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3265/A/18 Tri 007

LOT 18		MELEZE D'EUROPE AMELIORATION NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
35	11,0	2	0,146 m³	1	0,079 m³	-	-	-	-
45	14,5	4		3		-		-	
55	17,5	6	2,069 m³	16	4,484 m³	-	-	-	-
65	20,5	15	5,564 m³	9	3,267 m³	-	-	-	-
75	24,0	13		3		-		-	
85	27,0	15	16 m³	1	2,108 m³	-	-	-	-
95	30,0	7		1		-		-	
105	33,5	4		-		-		-	
115	36,5	1	11 m³	-	0,795 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		67	35 m³	34	11 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3265/A/18 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 136/2:2023/646, 119/1:2023/676, 119/2:2023/679, 119/1:2023/696, 131/14:2023/652, 119/1:2023/689, 119/9:2023/694, 131/14:2023/651, 119/13:2023/697, 131/14:2023/649, 131/4:2023/664, 119/2:2023/677, 119/2:2023/678, 119/1:2023/695, 131/14:2023/653, 131/4:2023/663, 131/4:2023/692, 131/14:2023/650, 131/3:2023/662, 119/1:2023/675, 119/6:2023/681, 119/6:2023/682, 131/4:2023/693, 119/13:2023/698, 136/2:2023/645, 119/6:2023/680, 119/4:2023/691, 131/14:2023/648, 119/1:2023/690

Remarques éventuelles pour le lot 18

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

LOT 101

Cantonnement MARCHE-EN-FAMENNE



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : ALEXANDRE Fabrice, 084/220.350, 0479/540.141

5,0450 Ha; 1120 bois; cube moyen : 1456 dm³; circ moyenne : 119 cm; 1631 m³ grumes

Comp/Pa : 417/1, 419/3

Lieu(x) - dit(s)

La Forêt 2 - Nord. - cpe 3, La Forêt 3 - Sud. - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 101		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,227 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	2	0,688 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	6		-		-		-	
85	27,0	44	33 m ³	1	0,657 m ³	-	-	-	-
95	30,0	100		4		-		-	
105	33,5	202		8		-		-	
115	36,5	249	634 m ³	16	32 m ³	-	-	-	-
125	40,0	190		14		-		-	
135	43,0	126		16		-		-	
145	46,0	55	646 m ³	11	74 m ³	-	-	-	-
155	49,5	26		7		-		-	
165	52,5	14		13		-		-	
175	55,5	3	112 m ³	1	56 m ³	-	-	-	-
185	59,0	5		1		-		-	
195	62,0	1	21 m ³	1	7,389 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	3	13 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 024	1 447 m ³	96	183 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

932/2023/3265/1/101 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 101

Mesurage au compas et cubage par défilement.

Bois marqués à la griffe.



COMMUNE DE TROIS-PONTS

**VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS
LOT PAR LOT
DES COUPES DE BOIS ORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 2024**

Le vendredi 27 octobre 2023 dès 9h00

**Complexe sportif,
Avenue de la Salm, 170
à 4980 TROIS-PONTS**

TOTAL : 5 647 m³

Cantonement de Spa	<u>7 lots</u>	5 647 m³
---------------------------	----------------------	----------------------------

Régime de TVA appliqué : 6 %

Les lots qui n'auraient pas été adjugés à la première séance de vente seront remis en vente par voie de soumissions cachetées sans nouvelle publicité.

Ouverture des soumissions (seconde vente):	Mardi 14/11/2023 à 9h00
	Administration communale
	Route de Coö, 58
	4980 TROIS-PONTS



ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Ce document atteste que
TROIS-PONTS CNE

Propriétaire forestier de 1 442,0000 hectares situés en Région wallonne

a signé la « Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne » telle que reprise dans le système de management environnemental de la Société Royale Forestière de Belgique et du Département de la Nature et des Forêts.

participe à la certification régionale « Région Wallonne » définie par le PEFC Belgique et le Référentiel Belge de Certification Forestière

reçoit le numéro d'adhérent suivant : **PEFC/07/21-1/1-112**

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat : B-050201
décerné au Département de la Nature et des Forêts
par : ECOCERT Environnement SAS
36, Boulevard de la Bastille
F 75012 PARIS - France

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le Référentiel Belge de certification Forestière,
reconnu par l'Assemblée Générale de PEFC Council le 18 novembre 2013.

La présente attestation a été délivrée par :

Département de la Nature et des Forêts
Avenue Prince de Liège, 7
B-5100 NAMUR
Tel : 081/33.58.12
Personne à contacter : Michel BAILLIJ

COPIE CONFORME

Fait à Namur, le 15/07/2023
Signature :

M. BAILLIJ
Responsable environnemental pour le DNF

Cette attestation est A CONSERVER et reste valable 3 ans, sous réserve
du maintien du certificat de gestion forestière durable octroyé par ECOCERT

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat ECOCERT, veuillez contacter ECOCERT ou le Département de la Nature et des Forêts. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité adhère à la certification forestière via un groupe ou une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière.

*Copie de ce document devrait être jointe à vos catalogues de vente, factures, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Le logo PEFC/07-21-01 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité DNF + SRFB. Si vous désirez utiliser un logo PEFC personnel à des fins commerciales, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC-Belgique asbl
Boulevard Bischoffsheim 1-8 bte 3, 1000 Bruxelles
Tél.02/223.44.21*

info@pefc.be



INFORMATIONS : MATHIENNE Cédric, 0479/864734, 0479 86 47 34
 27,7736 Ha; 1439 bois; cube moyen : 586 dm³; circ moyenne : 83 cm; 843 m3 grumes
 Comp/Pa : 34/1, 35/2, 35/3, 35/5, 37/1, 37/2, 38/2, 39/1

Lieu(x) - dit(s)

BEAULOUP, FANGE LONGUE GOTTE, BOIS DE BODEUX

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA		EPICEA					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		BORDURE					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	8	0,703 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	20		-		-		-	
55	17,5	105	25 m ³	2	0,190 m ³	-	-	-	-
65	20,5	227	72 m ³	6	1,020 m ³	-	-	-	-
75	24,0	309		9		-		-	
85	27,0	283	291 m ³	16	8,701 m ³	-	-	-	-
95	30,0	165		17		-		-	
105	33,5	108		14		-		-	
115	36,5	71	317 m ³	13	29 m ³	-	-	-	-
125	40,0	32		4		-		-	
135	43,0	11		6		-		-	
145	46,0	7	76 m ³	2	16 m ³	-	-	-	-
155	49,5	2	3,411 m ³	2	3,934 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 348	785 m ³	91	59 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

813/2023/3518/A/1 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 34/1:2023/184, 39/1:2023/120, 37/2:2023/182, 35/2:2023/121, 35/2:2023/122, 35/5:2023/183, 38/2:2023/119, 37/1:2023/110, 35/3:2023/414

Remarques éventuelles pour le lot 1

Parcelle composée d'abres-objectifs désignés et numérotés, ces arbres seront préservés lors de l'exploitation ;

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence ;

Parcelle mixte, abattage, ébranchage, cablage et débusquage au fur et à mesure de l'exploitation.



INFORMATIONS : MATHIENNE Cédric, 0479/864734, 0479 86 47 34
 14,8332 Ha; 1189 bois; cube moyen : 359 dm³; circ moyenne : 67 cm; 427 m3 grumes
 Comp/Pa : 33/1, 33/2, 33/3

Lieu(x) - dit(s)

BEAULOUP

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	26		-		-		-	
35	11,0	112	4,733 m ³	-		3	0,105 m ³	-	
45	14,5	243		-		16		-	
55	17,5	182	50 m ³	-		14	3,308 m ³	-	
65	20,5	163	44 m ³	1	0,323 m ³	21	4,767 m ³	-	
75	24,0	101		-		11		-	
85	27,0	61	69 m ³	1	0,589 m ³	2	4,917 m ³	-	
95	30,0	50		19		1		-	
105	33,5	14		17		2		-	
115	36,5	6	53 m ³	39	67 m ³	-	2,025 m ³	-	
125	40,0	2		30		1		-	
135	43,0	1		24		-		-	
145	46,0	-	3,859 m ³	15	96 m ³	-	1,097 m ³	-	
155	49,5	-		9		-		-	
165	52,5	-		1		-		-	
175	55,5	-		-	19 m ³	-		-	
185	59,0	-		1	2,803 m ³	-		-	
Totaux Gr.		961	225 m ³	157	186 m ³	71	16 m ³	-	
Houp./tail.									

813/2023/3518/A/2 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 33/3:2023/375, 33/3:2023/387, 33/3:2023/374, 33/1:2023/389, 33/1:2023/390, 33/2:2023/385, 33/3:2023/386, 33/2:2023/388

Remarques éventuelles pour le lot 2

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée ;

Pour la partie EP en définitive : s'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc) ;

Débusquage au cheval obligatoire en dehors des cloisonnements (Cf. circulaire 2686 du 27/12/2006 et lettre de l'Inspecteur général du 07/08/2015 visant à favoriser le débardage des petits bois par le cheval)

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

INFORMATIONS : MATHIENNE Cédric, 0479/864734, 0479 86 47 34

41,1175 Ha; 9582 bois; cube moyen : 107 dm³; circ moyenne : 44 cm; 1020 m3 grumes

Comp/Pa : 33/3, 34/3, 34/4, 36/1, 36/2, 37/4, 40/3, 40/5, 40/7

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE BODEUX, BEAULOUP

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 3		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1 078		179		10		-	
35	11,0	2 100	100 m ³	536	27 m ³	50	3,281 m ³	-	-
45	14,5	1 993		594		143		-	
55	17,5	1 047	331 m ³	381	117 m ³	268	68 m ³	-	-
65	20,5	398	96 m ³	197	48 m ³	201	61 m ³	-	-
75	24,0	111		98		71		-	
85	27,0	28	51 m ³	46	57 m ³	16	35 m ³	-	-
95	30,0	4		23		-		-	
105	33,5	1		6		-		-	
115	36,5	1	4,094 m ³	1	22 m ³	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	1	1,727 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		6 761	582 m³	2 062	273 m³	759	167 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3518/A/3 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 37/4:2023/378, 36/1:2023/197, 36/1:2023/379, 34/3:2023/381, 34/4:2023/383, 36/2:2023/194, 34/3:2023/382, 33/3:2023/371, 33/3:2023/376, 40/3:2023/186, 33/3:2023/370, 34/4:2023/384, 40/3:2023/185, 40/3:2023/187, 40/7:2023/188, 36/2:2023/192, 36/1:2023/196, 33/3:2023/372, 33/3:2023/373, 40/5:2023/377, 36/1:2023/380

Remarques éventuelles pour le lot 3

Débusquage au cheval obligatoire en dehors des cloisonnements (Cf. circulaire 2686 du 27/12/2006 et lettre de l'Inspecteur général du 07/08/2015 visant à favoriser le débardage des petits bois par le cheval) ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

LOT 4

Cantonnement SPA



Propriété TROIS-PONTS CNE

Page 4

INFORMATIONS : STEFANINI Olivier, 087/299080, 0479 86 44 51
 3,0478 Ha; 771 bois; cube moyen : 1600 dm³; circ moyenne : 122 cm; 1234 m³ grumes
 Comp/Pa : 217/1

Lieu(x) - dit(s)

DURRE - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 4		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	-	0,186 m ³	-		-		-	
65	20,5	4	1,376 m ³	-		-		-	
75	24,0	27		-		-		-	
85	27,0	55	48 m ³	1	0,711 m ³	-		-	
95	30,0	67		-		-		-	
105	33,5	105		-		-		-	
115	36,5	110	310 m ³	4	5,156 m ³	-		-	
125	40,0	99		2		-		-	
135	43,0	95		2		-		-	
145	46,0	81	518 m ³	5	18 m ³	-		-	
155	49,5	44		7		-		-	
165	52,5	28		5		-		-	
175	55,5	18	255 m ³	2	39 m ³	-		-	
185	59,0	3		2		-		-	
195	62,0	1	16 m ³	-	8,008 m ³	-		-	
205	65,0	2	9,832 m ³	1	4,916 m ³	-		-	
Totaux Gr.		740	1 158 m ³	31	76 m ³	-		-	
Houp./tail.			-		-	-		-	

813/2023/3518/A/4 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 217/1:2023/1101, 217/1:2023/1098

Remarques éventuelles pour le lot 4

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc) ;

Câblage des bois dans la zone humide ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

INFORMATIONS : STEFANINI Olivier, 087/299080, 0479 86 44 51
 2,0221 Ha; 480 bois; cube moyen : 1255 dm³; circ moyenne : 114 cm; 602 m3 grumes
 Comp/Pa : 219/1

Lieu(x) - dit(s)
 DURRE - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 5		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
75	24,0	-		9		-		-	
85	27,0	2	1,422 m ³	25	23 m ³	-	-	-	-
95	30,0	4		67		-		-	
105	33,5	8		103		-		-	
115	36,5	1	13 m ³	90	268 m ³	-	-	-	-
125	40,0	9		83		-		-	
135	43,0	4		34		-		-	
145	46,0	4	28 m ³	16	212 m ³	-	-	-	-
155	49,5	3		6		-		-	
165	52,5	3		3		-		-	
175	55,5	2	22 m ³	2	29 m ³	-	-	-	-
185	59,0	2	6,940 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		42	71 m ³	438	532 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

813/2023/3518/A/5 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 219/1:2023/631, 219/1:2023/1100

Remarques éventuelles pour le lot 5

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc) ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.



INFORMATIONS : STEFANINI Olivier, 087/299080, 0479 86 44 51
 16,7529 Ha; 1449 bois; cube moyen : 512 dm³; circ moyenne : 77 cm; 742 m3 grumes
 Comp/Pa : 219/2, 219/3, 219/5, 219/6

Lieu(x) - dit(s)

DURRE - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 6		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE D'EUROPE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,085 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	17		-	-	-	-	-	-
55	17,5	146	33 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	407	135 m ³	-	-	-	-	1	0,387 m ³
75	24,0	437		-	-	4		9	
85	27,0	204	295 m ³	-	-	5	5,363 m ³	12	12 m ³
95	30,0	57		-	-	2		26	
105	33,5	28		-	-	4		10	
115	36,5	16	90 m ³	-	-	2	8,558 m ³	4	35 m ³
125	40,0	7		-	-	14		-	
135	43,0	-		-	-	6		1	
145	46,0	-	9,380 m ³	-	-	8	53 m ³	-	1,563 m ³
155	49,5	1		1		8		-	
165	52,5	-		-		5		-	
175	55,5	-	2,061 m ³	-	2,061 m ³	3	47 m ³	-	-
185	59,0	-		-		1		-	
195	62,0	-		-		2	13 m ³	-	
Totaux Gr.		1 321	565 m ³	1	2,061 m ³	64	127 m ³	63	49 m ³
Houp./tail.									

813/2023/3518/A/6 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 219/3:2023/1102, 219/6:2023/1109, 219/3:2023/1104, 219/5:2023/1107, 219/2:2023/1106, 219/2:2023/1105, 219/3:2023/1103, 219/5:2023/1108

Remarques éventuelles pour le lot 6

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

LOT 7

Cantonnement SPA



Propriété TROIS-PONTS CNE

INFORMATIONS : STEFANINI Olivier, 087/299080, 0479 86 44 51

9,6505 Ha; 800 bois; cube moyen : 973 dm³; circ moyenne : 104 cm; 778 m³ grumes

Comp/Pa : 217/2

Lieu(x) - dit(s)

DURRE - cpe 4

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 7		EPICEA AMELIORATION		EPICEA DEFINITIVE		PIN SYLVESTRE AMELIORATION		PIN SYLVESTRE DEFINITIVE	
Espèce	Coupe	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		1		-		-	
35	11,0	-	-	14	1,212 m ³	-	-	-	-
45	14,5	3		46		-		1	
55	17,5	2	0,623 m ³	51	19 m ³	-	-	-	0,186 m ³
65	20,5	4	0,860 m ³	47	16 m ³	-	-	-	-
75	24,0	7		49		1		-	
85	27,0	8	6,957 m ³	26	36 m ³	4	2,481 m ³	-	-
95	30,0	5		11		21		1	
105	33,5	4		14		76		4	
115	36,5	7	14 m ³	8	31 m ³	74	153 m ³	10	14 m ³
125	40,0	1		8		82		21	
135	43,0	2		4		49		25	
145	46,0	1	6,373 m ³	3	24 m ³	26	223 m ³	21	99 m ³
155	49,5	2		1		16		17	
165	52,5	-		-		5		7	
175	55,5	-	4,496 m ³	1	5,233 m ³	1	48 m ³	2	55 m ³
185	59,0	-	-	-	-	2	5,872 m ³	4	12 m ³
Totaux Gr.		46	33 m ³	284	132 m ³	357	432 m ³	113	180 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3518/A/7 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 217/2:2023/1116, 217/2:2023/1215, 217/2:2023/1214, 217/2:2023/1217, 217/2:2023/1216,
 217/2:2023/1120, 217/2:2023/1121

Remarques éventuelles pour le lot 7

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc) ;

Pour information, présence de lots de bois de chauffage en sous étage à terminer pour le 31/03/2024 ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.



COMMUNE DE LIERNEUX

VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS

LOT PAR LOT

DES COUPES DE BOIS ORDINAIRES

POUR L'EXERCICE 2024

Le vendredi 27 octobre 2023 dès 9h00

**Complexe sportif,
Avenue de la Salm, 170
à 4980 TROIS-PONTS**

TOTAL : 5 562 m³

Cantonement de Vielsalm 11 lots 5 562 m³

Régime de TVA appliqué : 6 %

Les lots qui n'auraient pas été adjugés à la première séance de vente seront remis en vente par voie de soumissions cachetées sans nouvelle publicité.

Ouverture des soumissions (seconde vente):

Lundi 13/11/2023 à 13h30
Administration communale
Rue du Centre, 80
4990 LIERNEUX



ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Ce document atteste que

LIERNEUX CNE

Propriétaire forestier de 999,0000 hectares situés en Région wallonne

a signé la « Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne » telle que reprise dans le système de management environnemental de la Société Royale Forestière de Belgique et du Département de la Nature et des Forêts.

participe à la certification régionale « Région Wallonne » définie par le PEFC Belgique et le Référentiel Belge de Certification Forestière

reçoit le numéro d'adhérent suivant :

PEFC/07/21-1/1-184

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat : B-050201

décerné au Département de la Nature et des Forêts

par : ECOCERT Environnement SAS
36, Boulevard de la Bastille

F 75012 PARIS - France

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le Référentiel Belge de certification Forestière, reconnu par l'Assemblée Générale de PEFC Council le 18 novembre 2013.

La présente attestation a été délivrée par :

Département de la Nature et des Forêts
Avenue Prince de Liège, 7
B-5100 NAMUR
Tel : 081/33.58.12
Personne à contacter : Michel BAILLIJ

COPIE CONFORME

Fait à Namur, le 15/07/2023

Signature :

M. BAILLIJ

Responsable environnemental pour le DNF

Cette attestation est **A CONSERVER** et reste valable 3 ans, sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable octroyé par ECOCERT

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat ECOCERT, veuillez contacter ECOCERT ou le Département de la Nature et des Forêts. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité adhère à la certification forestière via un groupe ou une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière.

Copie de ce document devrait être jointe à vos catalogues de vente, factures, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Le logo PEFC/07-21-01 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité DNF + SRFB. Si vous désirez utiliser un logo PEFC personnel à des fins commerciales, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC-Belgique asbl

Boulevard Bischoffsheim 1-8 bte 3, 1000 Bruxelles

Tél.02/223.44.21

info@pefc.be

LOT 1

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

INFORMATIONS : HENNEQUIN Michaël, 0479/86 82 19,
23,8334 Ha; 493 bois; cube moyen : 1887 dm³; circ moyenne : 133 cm; 930 m³ grumes
Comp/Pa : 20/1, 21/1, 22/3

Lieu(x) - dit(s)

MALSA - FAUSSE EPINE, ROVA-FONTAINE MALSA, MALSA - LES GROUPETS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA CLOISONNEMENT NORMAL NORMAL		EPICEA CLOISONNEMENT BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
25	8,0	3		-		-		-	
35	11,0	5	0,500 m ³	-	-	1	0,083 m ³	-	-
45	14,5	2		-		-		-	
55	17,5	3	1,158 m ³	-	-	1	0,267 m ³	-	-
65	20,5	1	0,402 m ³	-	-	1	0,392 m ³	-	-
75	24,0	1		-		1		-	
85	27,0	5	4,172 m ³	-	-	9	6,893 m ³	2	1,342 m ³
95	30,0	4		-		11		-	
105	33,5	7		-		23		3	
115	36,5	23	43 m ³	-	-	23	66 m ³	1	4,461 m ³
125	40,0	23		1		30		6	
135	43,0	31		-		36		6	
145	46,0	30	161 m ³	-	1,535 m ³	36	194 m ³	9	38 m ³
155	49,5	21		2		19		3	
165	52,5	14		1		13		2	
175	55,5	15	139 m ³	-	7,392 m ³	12	121 m ³	-	12 m ³
185	59,0	4		-		4		1	
195	62,0	4	30 m ³	-	-	1	18 m ³	-	3,336 m ³
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	1	8,964 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		198	388 m ³	4	8,927 m ³	221	407 m ³	33	59 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/1 Tri 001

LOT 1

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

LOT 1		EPICEA SANITAIRE NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE CLOISONNEMENT NORMAL NORMAL					
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	2	1,448 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	4	9,534 m ³	-		-		-	
125	40,0	3		-		-		-	
135	43,0	5		-		-		-	
145	46,0	2	19 m ³	1	1,771 m ³	-		-	
155	49,5	5		-		-		-	
165	52,5	2		1		-		-	
175	55,5	2	24 m ³	-	2,311 m ³	-		-	
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-		-		-		-	
205	65,0	1	4,278 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		30	58 m ³	2	4,082 m ³	-		-	
Houp./tail.						-		-	

933/2023/3326/2/1 Tri 001

LOT 1		FEUILLUS DIVERS CLOISONNEMENT NORMAL NORMAL							
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1	0,596 m ³	-		-		-	
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	1	1,520 m ³	-		-		-	
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	1	2,554 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		5	4,670 m ³	-		-		-	
Houp./tail.						-		-	

933/2023/3326/2/1 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 22/3:2023/29, 20/1:2023/681, 20/1:2023/682, 21/1:2023/817, 20/1:2023/26, 21/1:2023/27, 22/3:2023/30, 20/1:2023/679, 21/1:2023/818, 21/1:2023/28, 20/1:2023/680

Remarques éventuelles pour le lot 1

- Le bois qualifié de bordure est identifié sur le terrain par une double flash (ou trait de griffe)
- Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver.
- Pour la coupe définitive, exploitation sur lits de branches uniquement (écartement entre lits de branche d'environ 40 m)
- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (là où ils sont présents) (écartement entre cloisonnements de 40 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements)
- Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En cas d'abattage mécanique, les souches seront ravalées au ras du sol.
- En raison de : L'humidité dans certaines parcelles ; nappe perchée. // le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier, voire interdit.
- Pas de prorogation possible (en raison de) // Programmation d'une coupe d'ensemencement.
- Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.
- Mesure au compas
- Cubage Hauteur dominante

LOT 2

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

INFORMATIONS : HENNEQUIN Michaël, 0479/86 82 19,

7,3560 Ha; 1255 bois; cube moyen : 362 dm³; circ moyenne : 69 cm; 454 m³ grumes

Comp/Pa : 7/3, 7/4, 7/9

Lieu(x) - dit(s)

GROUMONT

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	9		-		-		-	
35	11,0	90	5,886 m ³	9	0,630 m ³	-	-	-	-
45	14,5	145		34		2		-	
55	17,5	168	47 m ³	44	12 m ³	8	1,522 m ³	-	-
65	20,5	131	32 m ³	51	14 m ³	16	4,240 m ³	-	-
75	24,0	103		67		9		-	
85	27,0	63	71 m ³	53	53 m ³	11	9,452 m ³	-	-
95	30,0	30		73		5		-	
105	33,5	14		47		4		-	
115	36,5	6	37 m ³	28	114 m ³	1	8,110 m ³	-	-
125	40,0	3		16		3		-	
135	43,0	4		3		-		-	
145	46,0	-	9,888 m ³	2	26 m ³	-	4,045 m ³	-	-
155	49,5	-		1		-		-	
165	52,5	-	-	-	1,945 m ³	1	2,197 m ³	-	-
Totaux Gr.		766	203 m ³	428	222 m ³	60	30 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/2 Tri 001

LOT 2		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1	0,372 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	0,372 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/2 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 7/3:2023/744, 7/3:2023/747, 7/9:2023/749, 7/3:2023/745, 7/3:2023/746, 7/9:2023/748, 7/4:2023/813, 7/4:2023/815, 7/4:2023/814

Remarques éventuelles pour le lot 2

- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (là où ils sont présents) (écartement entre cloisonnements de 20 et 30 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements)
- Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En cas d'abattage mécanique, les souches seront ravalées au ras du sol.
- Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.
- Présence de vestiges historiques à préserver
- Mesure au compas
- Cubage Hauteur/décroissance

LOT 3

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

INFORMATIONS : HENNEQUIN Michaël, 0479/86 82 19,4,2839 Ha; 240 bois; cube moyen : 1068 dm³; circ moyenne : 106 cm; 256 m³ grumes

Comp/Pa : 8/1

Lieu(x) - dit(s)

GROUMONT

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 3		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		GRANDIS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PROCERA (NOBILIS) AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	5	1,700 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	27		-		-		-	
85	27,0	32	33 m ³	-		-		-	
95	30,0	36		-		1		-	
105	33,5	44		1		1		1	
115	36,5	22	98 m ³	4	5,745 m ³	-	1,728 m ³	-	0,946 m ³
125	40,0	5		1		1		-	
135	43,0	11		2		1		-	
145	46,0	6	38 m ³	1	7,148 m ³	-	3,239 m ³	-	-
155	49,5	3		-		1		-	
165	52,5	2		-		-		-	
175	55,5	1	15 m ³	1	3,224 m ³	-	2,299 m ³	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	1	3,452 m ³	-	3,526 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		195	189 m ³	11	20 m ³	5	7,266 m ³	1	0,946 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/3 Tri 001

LOT 3		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL		TSUGA AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	-		4		-		-	
105	33,5	-		1		1		-	
115	36,5	-		4	8,861 m ³	1	1,943 m ³	-	
125	40,0	2		1		4		-	
135	43,0	1		1		1		-	
145	46,0	1	5,459 m ³	-	3,168 m ³	3	13 m ³	-	
155	49,5	1		-		1		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	2,061 m ³	-		1	4,939 m ³	-	
Totaux Gr.		5	7,520 m ³	11	12 m ³	12	20 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/3 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 8/1:2023/751, 8/1:2023/755, 8/1:2023/756, 8/1:2023/754, 8/1:2023/750, 8/1:2023/752, 8/1:2023/753

LOT 3

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

Remarques éventuelles pour le lot 3

- Les rémanents d'exploitation seront laissés sur place en cas d'utilisation d'une ébrancheuse.
- Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.
- Mesure au compas
- Cubage Hauteur/décroissance

LOT 4

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

INFORMATIONS : HENNEQUIN Michaël, 0479/86 82 19,26,0080 Ha; 3251 bois; cube moyen : 176 dm³; circ moyenne : 53 cm; 573 m³ grumes

Comp/Pa : 8/3, 11/2, 11/4, 13/1

Lieu(x) - dit(s)

GROUMONT

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 4		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE HYBRIDE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	30		-		152		3	
35	11,0	91	5,552 m ³	-	-	366	22 m ³	20	1,003 m ³
45	14,5	171		-		475		49	
55	17,5	179	51 m ³	-	-	422	113 m ³	55	13 m ³
65	20,5	139	37 m ³	-	-	256	57 m ³	56	13 m ³
75	24,0	86		-		154		29	
85	27,0	39	52 m ³	-	-	55	79 m ³	7	13 m ³
95	30,0	15		-		28		1	
105	33,5	13		-		19		-	
115	36,5	2	21 m ³	1	0,825 m ³	3	37 m ³	-	0,574 m ³
125	40,0	2		2		3		-	
135	43,0	1		-		2		-	
145	46,0	-	3,890 m ³	-	2,072 m ³	2	10 m ³	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		1	2,204 m ³	-	
Totaux Gr.		768	170 m ³	3	2,897 m ³	1 938	320 m ³	220	41 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/4 Tri 001

LOT 4		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	3		-		-		-	
55	17,5	6	1,311 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	7	1,855 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	10		-		-		-	
85	27,0	4	5,980 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	7		-		-		-	
105	33,5	4	8,091 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		41	17 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/4 Tri 001

LOT 4

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

LOT 4		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	75		-		-		-	
35	11,0	91	6,193 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	71		-		-		-	
55	17,5	31	11 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	6	1,293 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	4		-		-		-	
85	27,0	2		-		-		-	
95	30,0	-	2,296 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	1	0,790 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		281	22 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/4 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 13/1:2022/2141, 11/4:2022/2129, 13/1:2022/2143, 11/2:2023/23, 8/3:2023/811, 8/3:2022/2112, 13/1:2022/2140, 11/2:2023/21, 11/2:2023/22, 8/3:2023/809, 8/3:2022/2110, 8/3:2023/810, 8/3:2022/2111, 8/3:2022/2113, 11/4:2022/2131, 13/1:2022/2142, 11/4:2022/2130, 13/1:2022/2139, 8/3:2023/812, 11/4:2022/2128, 13/1:2022/2138

Remarques éventuelles pour le lot 4

- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (là où ils sont présents) (écartement entre cloisonnements de 20 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements)
- Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En cas d'abattage mécanique, les souches seront ravalées au ras du sol.
- Les rémanents d'exploitation seront laissés sur place en cas d'utilisation d'une ébrancheuse.
- Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.
- Mesure au compas
- Cubage Hauteur/décroissance

LOT 5

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

INFORMATIONS : HENNEQUIN Michaël, 0479/86 82 19,
 19,5815 Ha; 99 bois; cube moyen : 1472 dm³; circ moyenne : 123 cm; 146 m³ grumes
 Comp/Pa : 9/1, 11/2

Lieu(x) - dit(s)

GROUMONT

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 5		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	-	-	2	0,560 m ³	-	-	-	-
75	24,0	3		1		-		-	
85	27,0	4	3,537 m ³	2	1,478 m ³	-		-	
95	30,0	3		9		-		-	
105	33,5	5		10		-		-	
115	36,5	2	9,001 m ³	8	25 m ³	-		-	
125	40,0	2		13		-		-	
135	43,0	1		5		-		-	
145	46,0	-	4,508 m ³	10	48 m ³	-		-	
155	49,5	-		7		-		-	
165	52,5	-		5		-		-	
175	55,5	-		4	42 m ³	-		-	
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-		-		-		-	
205	65,0	-		3	12 m ³	-		-	
Totaux Gr.		20	17 m ³	79	129 m ³	-		-	
Houp./tail.						-		-	

933/2023/3326/2/5 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 11/2:2022/2126, 11/2:2022/2127, 9/1:2022/2124, 9/1:2022/2125, 11/2:2023/50, 11/2:2023/49

Remarques éventuelles pour le lot 5

- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (là où ils sont présents) (écartement entre cloisonnements de 40 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements)
- Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En cas d'abattage mécanique, les souches seront ravalées au ras du sol.
- Les rémanents d'exploitation seront laissés sur place en cas d'utilisation d'une ébrancheuse.
- Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.
- Mesure au compas
- Cubage Hauteur/décroissance

LOT 6

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

INFORMATIONS : HENNEQUIN Michaël, 0479/86 82 19,
15,7475 Ha; 1446 bois; cube moyen : 562 dm³; circ moyenne : 79 cm; 813 m³ grumes
Comp/Pa : 10/1, 13/2

Lieu(x) - dit(s)

BOUSNY - GROUMONT

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 6		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	4		-		-		-	
35	11,0	30	1,845 m ³	1	0,056 m ³	-	-	-	-
45	14,5	70		7		-		-	
55	17,5	143	38 m ³	16	4,500 m ³	-	-	-	-
65	20,5	208	67 m ³	35	11 m ³	-	-	-	-
75	24,0	232		31		-		-	
85	27,0	212	235 m ³	21	26 m ³	-	-	-	-
95	30,0	155		31		-		-	
105	33,5	72		32		-		-	
115	36,5	45	237 m ³	17	78 m ³	-	-	-	-
125	40,0	14		10		-		-	
135	43,0	14		7		-		-	
145	46,0	5	53 m ³	4	34 m ³	-	-	-	-
155	49,5	2		6		-		-	
165	52,5	-		1		-		-	
175	55,5	-	4,420 m ³	-	16 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	1	2,992 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 206	636 m ³	220	173 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/6 Tri 001

LOT 6		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	7	0,329 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	5		-		-		-	
55	17,5	-	0,405 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	0,864 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	1		-		-		-	
95	30,0	1	1,340 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	1	0,520 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		20	3,458 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/6 Tri 001

LOT 6

Cantonement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

10/1:2023/297, 13/2:2023/299

Remarques éventuelles pour le lot 6

- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (là où ils sont présents) (écartement entre cloisonnements de 30 et 40 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements)
- Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En cas d'abattage mécanique, les souches seront ravalées au ras du sol.
- Les rémanents d'exploitation seront laissés sur place en cas d'utilisation d'une ébrancheuse.
- Pas de prorogation possible (en raison de) // Passage à 1/2 rotation programmé
- Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.
- Mesure au compas
- Cubage Hauteur/décroissance

LOT 7

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

INFORMATIONS : HENNEQUIN Michaël, 0479/86 82 19,
 20,6524 Ha; 2825 bois; cube moyen : 288 dm³; circ moyenne : 60 cm; 815 m³ grumes
 Comp/Pa : 12/1

Lieu(x) - dit(s)
 GROUMONT

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 7		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	148		-		10		-	
35	11,0	362	23 m ³	-	-	59	4,059 m ³	-	-
45	14,5	420		1		83		-	
55	17,5	418	129 m ³	-	0,103 m ³	131	37 m ³	-	-
65	20,5	286	78 m ³	-	-	123	34 m ³	-	-
75	24,0	130		-		127		-	
85	27,0	66	80 m ³	-	-	115	111 m ³	-	-
95	30,0	42		-		102		-	
105	33,5	23		-		77		-	
115	36,5	9	56 m ³	-	-	48	195 m ³	-	-
125	40,0	4		-		17		-	
135	43,0	1		-		5		-	
145	46,0	1	8,759 m ³	-	-	7	43 m ³	-	-
155	49,5	-		-		4		-	
165	52,5	-		-		1		-	
175	55,5	-		-		2	16 m ³	-	-
Totaux Gr.		1 910	375 m ³	1	0,103 m ³	911	440 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/7 Tri 001

LOT 7		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION NORMAL NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	2	0,430 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	1	0,420 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		3	0,850 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/7 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 12/1:2022/2132, 12/1:2022/2136, 12/1:2022/2134, 12/1:2022/2133, 12/1:2022/2137, 12/1:2022/2135

LOT 7

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

Remarques éventuelles pour le lot 7

- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (là où ils sont présents) (écartement entre cloisonnements de 20 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements)
 - Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En cas d'abattage mécanique, les souches seront ravalées au ras du sol.
 - Les rémanents d'exploitation seront laissés sur place en cas d'utilisation d'une ébrancheuse.
 - En raison de : Hydromorphie du sol // le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier, voire interdit.
 - Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.
 - Mesure au compas
 - Cubage Hauteur/décroissance
 - AUTRES : Seuls les cloisonnements marqués à la peinture blanche peuvent être utilisés ; pas de sortie par les cloisonnements de la parcelle de hêtre en aval de la coupe.
- Débusquage au cheval sur les parties hydromorphes.

LOT 8

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

INFORMATIONS : HENNEQUIN Michaël, 0479/86 82 19,
3,1621 Ha; 1400 bois; cube moyen : 376 dm³; circ moyenne : 71 cm; 526 m3 grumes
Comp/Pa : 12/2

Lieu(x) - dit(s)

GROUMONT

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 8		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		-		-		-	
35	11,0	40	2,544 m ³	4	0,280 m ³	-	-	-	-
45	14,5	125		25		-		-	
55	17,5	228	51 m ³	26	7,676 m ³	-	-	1	0,162 m ³
65	20,5	264	65 m ³	40	11 m ³	1	0,246 m ³	3	0,795 m ³
75	24,0	172		30		-		-	
85	27,0	129	132 m ³	32	28 m ³	-	-	5	2,750 m ³
95	30,0	73		30		-		1	
105	33,5	37		23		-		4	
115	36,5	19	96 m ³	16	54 m ³	-	-	3	7,724 m ³
125	40,0	6		14		-		-	
135	43,0	-		9		-		-	
145	46,0	-	7,674 m ³	3	37 m ³	-	-	-	-
155	49,5	1		4		-		-	
165	52,5	1		-		-		-	
175	55,5	-	4,171 m ³	2	14 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 096	358 m ³	258	152 m ³	1	0,246 m ³	17	11 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/8 Tri 001

LOT 8		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		BOULEAU AMELIORATION NORMAL NORMAL		FEUILLUS DIVERS AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	3	0,117 m ³	-	-	1	0,039 m ³	-	-
45	14,5	6		-		1		-	
55	17,5	4	1,102 m ³	-	-	1	0,230 m ³	-	-
65	20,5	3	0,657 m ³	-	-	1	0,219 m ³	-	-
75	24,0	1		2		-		-	
85	27,0	-		-		2		-	
95	30,0	2	1,607 m ³	-	0,630 m ³	1	1,602 m ³	-	-
Totaux Gr.		19	3,483 m ³	2	0,630 m ³	7	2,090 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/8 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 12/2:2023/766, 12/2:2023/764, 12/2:2023/760, 12/2:2023/763, 12/2:2023/761, 12/2:2023/762,
12/2:2023/765

LOT 8

Cantonement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

Remarques éventuelles pour le lot 8

- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (là où ils sont présents) (écartement entre cloisonnements de 20 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements)
- Les rémanents d'exploitation seront laissés sur place en cas d'utilisation d'une ébrancheuse.
- Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.
- Mesure au compas
- Cubage Hauteur/décroissance

LOT 9

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

INFORMATIONS : HENNEQUIN Michaël, 0479/86 82 19,
 2,8184 Ha; 248 bois; cube moyen : 753 dm³; circ moyenne : 93 cm; 187 m3 grumes
 Comp/Pa : 15/2, 15/3

Lieu(x) - dit(s)

FAUSSE EPINE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 9		DOUGLAS		PROCERA (NOBILIS)					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		1		-		-	
55	17,5	2	0,432 m ³	7	1,247 m ³	-	-	-	-
65	20,5	14	4,242 m ³	11	2,706 m ³	-	-	-	-
75	24,0	24		9		-		-	
85	27,0	38	34 m ³	15	11 m ³	-	-	-	-
95	30,0	33		15		-		-	
105	33,5	29		7		-		-	
115	36,5	14	71 m ³	2	18 m ³	-	-	-	-
125	40,0	12		3		-		-	
135	43,0	5		1		-		-	
145	46,0	2	29 m ³	-	4,791 m ³	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	-		1		-		-	
175	55,5	2	7,882 m ³	-	2,105 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		176	147 m ³	72	40 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

933/2023/3326/2/9 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 15/2:2023/676, 15/3:2023/816, 15/2:2023/677

Remarques éventuelles pour le lot 9

- Les rémanents d'exploitation seront laissés sur place en cas d'utilisation d'une ébrancheuse.
- Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.
- Mesure au compas
- Cubage Hauteur/décroissance

LOT 10

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

INFORMATIONS : HENNEQUIN Michaël, 0479/86 82 19,7,1505 Ha; 511 bois; cube moyen : 1236 dm³; circ moyenne : 113 cm; 632 m³ grumes

Comp/Pa : 16/1

Lieu(x) - dit(s)

FAUSSE EPINE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 10		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	4	0,856 m ³	-	-	-	-	1	0,220 m ³
65	20,5	7	2,121 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	24		5		-		2	
85	27,0	29	28 m ³	14	12 m ³	1	0,736 m ³	-	1,008 m ³
95	30,0	51		25		1		-	
105	33,5	26		36		-		3	
115	36,5	18	86 m ³	62	133 m ³	2	3,233 m ³	1	4,241 m ³
125	40,0	7		72		2		1	
135	43,0	9		40		2		2	
145	46,0	1	26 m ³	11	203 m ³	2	9,842 m ³	-	5,219 m ³
155	49,5	-		19		6		1	
165	52,5	-		4		3		-	
175	55,5	-	-	4	70 m ³	2	25 m ³	-	2,529 m ³
185	59,0	-		-		1		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	3,056 m ³	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	-	-	1	4,041 m ³	-	-
Totaux Gr.		176	143 m ³	292	418 m ³	23	46 m ³	11	13 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/10 Tri 001

LOT 10		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE DU JAPON DEFINITIVE NORMAL NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	-	2,638 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	3		1		-		-	
135	43,0	2	7,288 m ³	-	1,584 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		8	9,926 m ³	1	1,584 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/10 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 16/1:2022/2148, 16/1:2022/2149, 16/1:2022/2147, 16/1:2023/771, 16/1:2023/770, 16/1:2023/772, 16/1:2023/769

LOT 10

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

Remarques éventuelles pour le lot 10

- Pour la coupe définitive, exploitation sur lits de branches uniquement (écartement entre lits de branche d'environ 40 m)
- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (là où ils sont présents) (écartement entre cloisonnements de 40 m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements)
- Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En cas d'abattage mécanique, les souches seront ravalées au ras du sol.
- Les rémanents d'exploitation seront laissés sur place en cas d'utilisation d'une ébrancheuse.
- Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.
- Mesure au compas
- Cubage Hauteur/décroissance

LOT 11

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

INFORMATIONS : HENNEQUIN Michaël, 0479/86 82 19,

4,8353 Ha; 702 bois; cube moyen : 328 dm³; circ moyenne : 62 cm; 230 m³ grumes

Comp/Pa : 21/2

Lieu(x) - dit(s)

ROVA-FONTAINE MALSA

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 11		EPICEA		EPICEA		PIN SYLVESTRE			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		NORMAL			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	13		-		5		-	
35	11,0	60	3,912 m³	-	-	21	1,233 m³	-	-
45	14,5	103		-		28		-	
55	17,5	129	42 m³	-	-	30	9,518 m³	-	-
65	20,5	102	33 m³	-	-	18	5,688 m³	-	-
75	24,0	66		3		7		-	
85	27,0	39	52 m³	-	1,227 m³	1	3,746 m³	-	-
95	30,0	24		3		-		-	
105	33,5	12		1		-		-	
115	36,5	9	39 m³	1	4,080 m³	-	-	-	-
125	40,0	11		-		-		-	
135	43,0	5		-		-		-	
145	46,0	1	23 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	2		1		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	2	9,074 m³	-	1,616 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		578	202 m³	9	6,923 m³	110	20 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/11 Tri 001

LOT 11		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	2	0,094 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	-	0,081 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	1	0,786 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		5	0,961 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2023/3326/2/11 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 21/2:2023/823, 21/2:2023/683, 21/2:2023/822, 21/2:2023/819, 21/2:2023/820, 21/2:2023/821

LOT 11

Cantonnement VIELSALM



Propriété LIERNEUX CNE

Remarques éventuelles pour le lot 11

- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur cloisonnements (là où ils sont présents) (écartement entre cloisonnements de 20 et 40 mètres m et l'ébranchage sera réalisé sur ces cloisonnements)
 - Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En cas d'abattage mécanique, les souches seront ravalées au ras du sol.
 - Les rémanents d'exploitation seront laissés sur place en cas d'utilisation d'une ébrancheuse.
 - En raison de : Hydromorphie du sol // le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier, voire interdit.
 - Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver.
 - Mesure au compas
 - Cubage Hauteur/décroissance
- " - AUTRES : Hydromorphie du sol à certains endroits ; zone de source et sols paratourbeux à tourbeux, abattage manuel et cablage de quelques bois nécessaire.
Débusquage au cheval dans la parcelle C21/2/3 (2,64Ha) "

COMMUNE DE STAVELOT

VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS

LOT PAR LOT

DES COUPES DE BOIS ORDINAIRES

POUR L'EXERCICE 2024

Le vendredi 27 octobre 2023 dès 9h00

**Complexe sportif,
Avenue de la Salm, 170
à 4980 TROIS-PONTS**

TOTAL : 5 347 m³

Cantonnement de Spa

8 lots

5 347 m³

Régime de TVA appliqué : 6 %

Les lots qui n'auraient pas été adjugés à la première séance de vente seront remis en vente par voie de soumissions cachetées sans nouvelle publicité.

Ouverture des soumissions (seconde vente):

Lundi 13/11/2023 à 10h00
Administration communale
Place St-Remacle, 32
4970 STAVELOT



ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Ce document atteste que
STAVELOT CNE

Propriétaire forestier de 923,0000 hectares situés en Région wallonne

a signé la « Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne » telle que reprise dans le système de management environnemental de la Société Royale Forestière de Belgique et du Département de la Nature et des Forêts.

participe à la certification régionale « Région Wallonne » définie par le PEFC Belgique et le Référentiel Belge de Certification Forestière

reçoit le numéro d'adhérent suivant :

PEFC/07/21-1/1-41

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat : B-050201
décerné au Département de la Nature et des Forêts
par : ECOCERT Environnement SAS
36, Boulevard de la Bastille
F 75012 PARIS - France

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le Référentiel Belge de certification Forestière,
reconnu par l'Assemblée Générale de PEFC Council le 18 novembre 2013.

La présente attestation a été délivrée par :

Département de la Nature et des Forêts
Avenue Prince de Liège, 7
B-5100 NAMUR
Tél : 081/33.58.12
Personne à contacter : Michel BAILLIJ

COPIE CONFORME

Fait à Namur, le 15/07/2023
Signature :

M. BAILLIJ
Responsable environnemental pour le DNF

Cette attestation est **A CONSERVER** et reste valable 3 ans, sous réserve
du maintien du certificat de gestion forestière durable octroyé par ECOCERT

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat ECOCERT, veuillez contacter ECOCERT ou le Département de la Nature et des Forêts. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité adhère à la certification forestière via un groupe ou une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière.

Copie de ce document devrait être jointe à vos catalogues de vente, factures, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Le logo PEFC/07-21-01 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité DNF + SRFB. Si vous désirez utiliser un logo PEFC personnel à des fins commerciales, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC-Belgique asbl

*Boulevard Bischoffsheim 1-8 bte 3, 1000 Bruxelles
Tél.02/223.44.21*

info@pefc.be

INFORMATIONS : BIEMONT Damien, 087/29 90 80, 0470 58 05 79
 13,4125 Ha; 5329 bois; cube moyen : 62 dm³; circ moyenne : 36 cm; 328 m3 grumes
 Comp/Pa : 27/1, 28/4

Lieu(x) - dit(s)

HOURT - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 101		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	887		946		-		-	
35	11,0	1 016	72 m ³	961	56 m ³	-	-	-	-
45	14,5	591		456		-		-	
55	17,5	185	95 m ³	182	73 m ³	-	-	-	-
65	20,5	35	10 m ³	47	12 m ³	-	-	-	-
75	24,0	7		12		-		-	
85	27,0	-	3,150 m ³	4	6,962 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		2 721	180 m ³	2 608	148 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3496/A/101 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 28/4:2023/597, 27/1:2023/601, 27/1:2023/600, 27/1:2023/599, 27/1:2023/602, 28/4:2023/598

Remarques éventuelles pour le lot 101

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée.

Présence de cloisonnements dans les 1ère et 2ème éclaircies, tout les 40 m : la circulation des véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation est permise uniquement sur ceux-ci. Dans le cas de l'utilisation d'une ébrancheuse, l'ébranchage se fera sur ces cloisonnements (Art 38 Cdc).

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

INFORMATIONS : BIEMONT Damien, 087/29 90 80, 0470 58 05 79
 1,6644 Ha; 814 bois; cube moyen : 91 dm³; circ moyenne : 40 cm; 74 m3 grumes
 Comp/Pa : 22/7

Lieu(x) - dit(s)

SUR LE FY - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 102		EPICEA							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	107		-		-		-	
35	11,0	371	23 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	215		-		-		-	
55	17,5	99	43 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	16	4,816 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	4	2,928 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		814	74 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3496/A/102 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 22/7:2023/603

Remarques éventuelles pour le lot 102

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée.

Débusquage au cheval obligatoire dans les parcelles suivantes : comp. 27 / parc. 7 (Cf. circulaire 2686 du 27/12/2006 et lettre de l'Inspecteur général du 07/08/2015 visant à favoriser le débardage des petits bois par le cheval).

Info : pas de cloisonnements.

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

INFORMATIONS : BIEMONT Damien, 087/29 90 80, 0470 58 05 79

9,8492 Ha; 128 bois; cube moyen : 1122 dm³; circ moyenne : 118 cm; 144 m3 grumes

Comp/Pa : 26/4

Lieu(x) - dit(s)

HOURT - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 103		CHENE		HETRE					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	3		-		-		-	
95	30,0	3	3,707 m ³	-		-		-	
105	33,5	7		-		-		-	
115	36,5	12	18 m ³	2	1,752 m ³	-		-	
125	40,0	14		-		-		-	
135	43,0	16		1		-		-	
145	46,0	13	57 m ³	-	1,299 m ³	-		-	
155	49,5	7		-		-		-	
165	52,5	4		-		-		-	
175	55,5	3	29 m ³	-		-		-	
185	59,0	1		-		-		-	
195	62,0	2	9,379 m ³	-		-		-	
205	65,0	1	3,762 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		87	121 m ³	3	3,051 m ³	-		-	
Houp./tail.						-		-	

813/2023/3496/A/103 Tri 009

LOT 103		EPICEA							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	BORDURE							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	6		-		-		-	
55	17,5	1	0,390 m ³	-		-		-	
65	20,5	4	0,860 m ³	-		-		-	
75	24,0	4		-		-		-	
85	27,0	4	3,056 m ³	-		-		-	
95	30,0	9		-		-		-	
105	33,5	6		-		-		-	
115	36,5	2	13 m ³	-		-		-	
125	40,0	2	2,518 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		38	20 m ³	-		-		-	
Houp./tail.						-		-	

813/2023/3496/A/103 Tri 009

Remarques éventuelles pour le lot 103

Rappel art. 31 du CGC: l'abattage des bois de plus de 100 cm à 1m50 est suspendu du 1er avril au 30 juin ;

Vu la sensibilité de sols et la présence de régénération, les bois seront câblés depuis un cloisonnement central indiqué par le DNF ;

Exploitation (vidange comprise) permise uniquement entre le 15/11 et le 31/03 (pause des activités du circuit) ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

INFORMATIONS : BIEMONT Damien, 087/29 90 80, 0470 58 05 79
 7,9084 Ha; 248 bois; cube moyen : 861 dm³; circ moyenne : 99 cm; 213 m3 grumes
 Comp/Pa : 21/2, 21/3, 21/7, 22/4

Lieu(x) - dit(s)

SUR LE FY - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

Circ. Diam.		Nombre		Volume		Nombre		Volume		Nombre		Volume	
LOT 104		EPICEA		DOUGLAS									
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION									
Coupe		NORMAL		NORMAL									
Qualité		NORMAL		NORMAL									
Type		NORMAL		NORMAL									
45 14,5		3		-		-		-		-		-	
55 17,5		11		2,350 m ³		-		-		-		-	
65 20,5		12		3,612 m ³		-		-		-		-	
75 24,0		18		-		1		-		-		-	
85 27,0		42		29 m ³		3		2,108 m ³		-		-	
95 30,0		52		-		3		-		-		-	
105 33,5		36		-		2		-		-		-	
115 36,5		17		90 m ³		2		6,641 m ³		-		-	
125 40,0		16		-		3		-		-		-	
135 43,0		10		-		2		-		-		-	
145 46,0		3		45 m ³		2		12 m ³		-		-	
155 49,5		3		-		2		-		-		-	
165 52,5		3		14 m ³		2		9,444 m ³		-		-	
Totaux Gr.		226		184 m ³		22		30 m ³		-		-	
Houp./tail.				-				-		-		-	

813/2023/3496/A/104 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 21/3:2023/609, 21/7:2023/608, 21/2:2023/610, 22/4:2023/611

Remarques éventuelles pour le lot 104

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée.

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

INFORMATIONS : BIEMONT Damien, 087/29 90 80, 0470 58 05 79
 4,9099 Ha; 231 bois; cube moyen : 969 dm³; circ moyenne : 100 cm; 224 m³ grumes
 Comp/Pa : 26/1

Lieu(x) - dit(s)

HOURT - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 105		EPICEA		DOUGLAS		GRANDIS			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	3	0,555 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	23	6,923 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	36		-		-		-	
85	27,0	44	41 m ³	2	1,100 m ³	-	-	-	-
95	30,0	34		-		1		-	
105	33,5	15		7		1		-	
115	36,5	2	43 m ³	16	28 m ³	-	1,396 m ³	-	-
125	40,0	1		4		-		-	
135	43,0	-		10		-		-	
145	46,0	1	3,659 m ³	11	46 m ³	-	-	-	-
155	49,5	-		9		1		-	
165	52,5	-		7		-		-	
175	55,5	-	-	1	43 m ³	-	2,248 m ³	-	-
185	59,0	-	-	2	6,904 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		159	95 m ³	69	125 m ³	3	3,644 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3496/A/105 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 26/1:2023/614, 26/1:2023/613, 26/1:2023/612

Remarques éventuelles pour le lot 105

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée ;

Exploitation (vidange comprise) permise uniquement entre le 15/11 et le 31/03 (pause des activités du circuit) ;

Pas de circulation d'engins par la voie bétonnée du circuit. Pas de rémanents le long de la voie bétonnée du circuit sur une largeur de 10 m depuis la crête du talus ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

INFORMATIONS : BIEMONT Damien, 087/29 90 80, 0470 58 05 79
 10,4733 Ha; 168 bois; cube moyen : 1511 dm³; circ moyenne : 127 cm; 254 m³ grumes
 Comp/Pa : 30/2, 30/5

Lieu(x) - dit(s)

LAFREUSTER - cpe 3

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 106		EPICEA		EPICEA					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	5	2,750 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	11		-		-		-	
105	33,5	26		1		-		-	
115	36,5	14	51 m ³	3	4,037 m ³	-	-	-	-
125	40,0	35		3		-		-	
135	43,0	25		1		-		-	
145	46,0	20	132 m ³	1	7,048 m ³	-	-	-	-
155	49,5	9		2		-		-	
165	52,5	6		1		-		-	
175	55,5	3	44 m ³	1	9,087 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	1	2,992 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		154	230 m ³	14	23 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

813/2023/3496/A/106 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 30/5:2023/618, 30/2:2023/615, 30/5:2023/617, 30/2:2023/616

Remarques éventuelles pour le lot 106

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée.

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc).

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

INFORMATIONS : LAROSE Pierre, 080/78.60.68, 0477 78 12 59
 6,0125 Ha; 884 bois; cube moyen : 3727 dm³; circ moyenne : 179 cm; 3295 m3 grumes
 Comp/Pa : 6/2, 6/9

Lieu(x) - dit(s)

GROS BOIS - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 107		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE DECLASSE NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	-	-	1	0,262 m ³	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		1		-	
85	27,0	1	1,323 m ³	-	-	-	0,579 m ³	-	-
95	30,0	1		1		1		-	
105	33,5	6		2		-		-	
115	36,5	10	17 m ³	3	6,214 m ³	-	0,929 m ³	-	-
125	40,0	17		5		-		-	
135	43,0	21		5		1		-	
145	46,0	36	143 m ³	8	30 m ³	-	1,919 m ³	-	-
155	49,5	81		14		3		-	
165	52,5	86		11		4		-	
175	55,5	125	916 m ³	17	114 m ³	4	34 m ³	-	-
185	59,0	93		14		2		-	
195	62,0	83	741 m ³	17	119 m ³	4	26 m ³	-	-
205	65,0	56		14		2		-	
215	68,5	49		10		5		-	
225	71,5	18		9		2		-	
235	75,0	10		6		4		-	
245	78,0	7	777 m ³	7	244 m ³	-	77 m ³	-	-
255	81,0	2		3		-		-	
265	84,5	-	16 m ³	1	29 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		703	2 611 m ³	147	542 m ³	34	141 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3496/A/107 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 6/2:2023/1251, 6/9:2023/1262, 6/2:2023/1247, 6/9:2023/1259, 6/2:2023/1248

Remarques éventuelles pour le lot 107

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc) ;

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée ;

Les zones de recrus et semis à protéger seront délimités par l'agent des forêts lors des visites préalables sur le terrain (art 38 du Cdc) ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

INFORMATIONS : LAROSE Pierre, 080/78.60.68, 0477 78 12 59
 1,3493 Ha; 315 bois; cube moyen : 2590 dm³; circ moyenne : 153 cm; 816 m3 grumes
 Comp/Pa : 4/4

Lieu(x) - dit(s)

ROANNAY - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 108		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE DECLASSE NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	9	15 m ³	1	1,135 m ³	-	-	-	-
125	40,0	27		-		1		-	
135	43,0	34		2		5		-	
145	46,0	57	236 m ³	3	9,316 m ³	2	16 m ³	-	-
155	49,5	60		7		3		-	
165	52,5	39		4		3		-	
175	55,5	18	345 m ³	6	47 m ³	1	21 m ³	-	-
185	59,0	8		5		1		-	
195	62,0	2	41 m ³	5	38 m ³	1	8,452 m ³	-	-
205	65,0	2		3		-		-	
215	68,5	1	15 m ³	1	18 m ³	1	5,407 m ³	-	-
Totaux Gr.		260	652 m ³	37	113 m ³	18	51 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/3496/A/108 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 4/4:2023/1268, 4/4:2023/1267, 4/4:2023/1266

Remarques éventuelles pour le lot 108

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc) ;

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée ;

Pas d'abattage ni de circulation dans la zone de protection de la faune désigné par le Service Forestier ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

CIRCUIT DE SPA- FRANCORCHAMPS

VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS

LOT PAR LOT

LES COUPES DE BOIS ORDINAIRES

POUR L'EXERCICE 2024

Le vendredi 27 octobre 2023 dès 9h00

**Complexe sportif,
Avenue de la Salm, 170
à 4980 TROIS-PONTS**

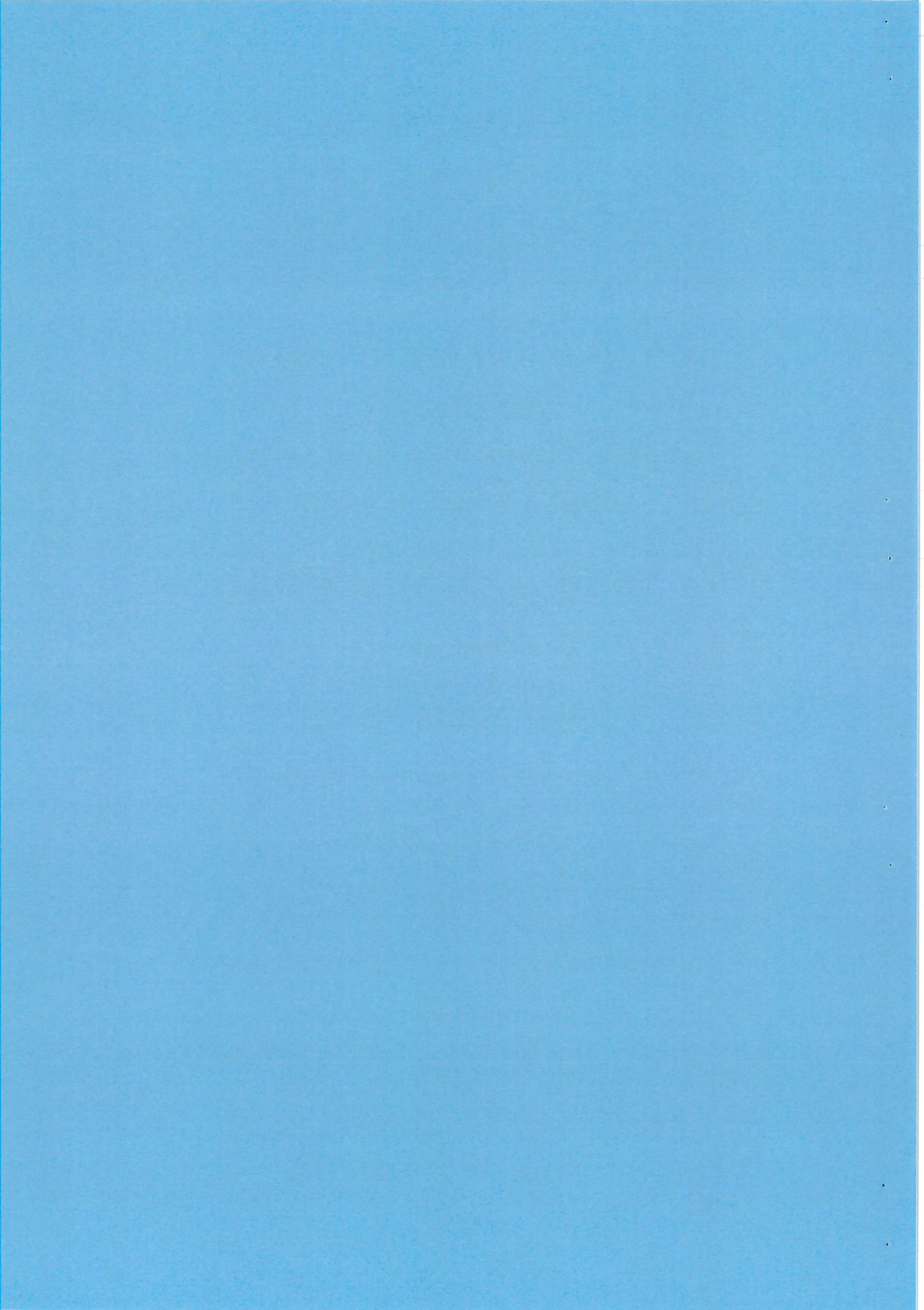
TOTAL : 387 m³

1 lot

Régime de TVA appliqué : 6 %

Les lots qui n'auraient pas été adjugés à la première séance de vente seront remis en vente par voie de soumissions cachetées sans nouvelle publicité.

Ouverture des soumissions (seconde vente) : Lundi 13/11/2023 à 10h00
Administration communale
Place St-Remacle, 32
4970 STAVELOT



LOT 1

Cantonnement SPA

Propriété LE CIRCUIT DE SPA FRANCORCHAMPS

INFORMATIONS : BIEMONT Damien, 087/29 90 80, 0470 58 05 796,8507 Ha; 1009 bois; cube moyen : 383 dm³; circ moyenne : 70 cm; 387 m³ grumes

Comp/Pa : 2/1, 3/2

Lieu(x) - dit(s)

Combes-Circuit - cpe 1, Double gauche-Circuit - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	2		-		-		-	
35	11,0	27	1,359 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	45		-		-		-	
55	17,5	163	32 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	279	83 m ³	2	0,516 m ³	-	-	-	-
75	24,0	260		5		-		-	
85	27,0	132	193 m ³	6	4,915 m ³	-	-	-	-
95	30,0	59		5		-		-	
105	33,5	15		2		-		-	
115	36,5	3	61 m ³	3	8,586 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1	1,539 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		986	372 m ³	23	14 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2023/5903/A/1 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 3/2:2023/621, 2/1:2023/619, 2/1:2023/620

Remarques éventuelles pour le lot 1

Pour raisons sylvicoles, aucune prorogation des délais d'exploitation ne sera accordée.

Etat des lieux obligatoire, à faire en présence du circuit. Les endroits de dépôts de bois seront définis lors de l'état de lieux.

Personne de contact : Olivier SONVEAU : olivier.sonveau@spa-francorchamps.be, 0479/03.32.72 ;

Les bois secs marqués doivent être vidangés obligatoirement.

Exploitation (vidange comprise) permise uniquement entre le 15/11 et le 31/03 (pause des activités du circuit).

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

Fabrique d'Eglise de Francheville

VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS
LOT PAR LOT
DES COUPES DE BOIS ORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 2024

Le vendredi 27 octobre 2023 dès 9h00

**Complexe sportif,
Avenue de la Salm, 170
à 4980 TROIS-PONTS**

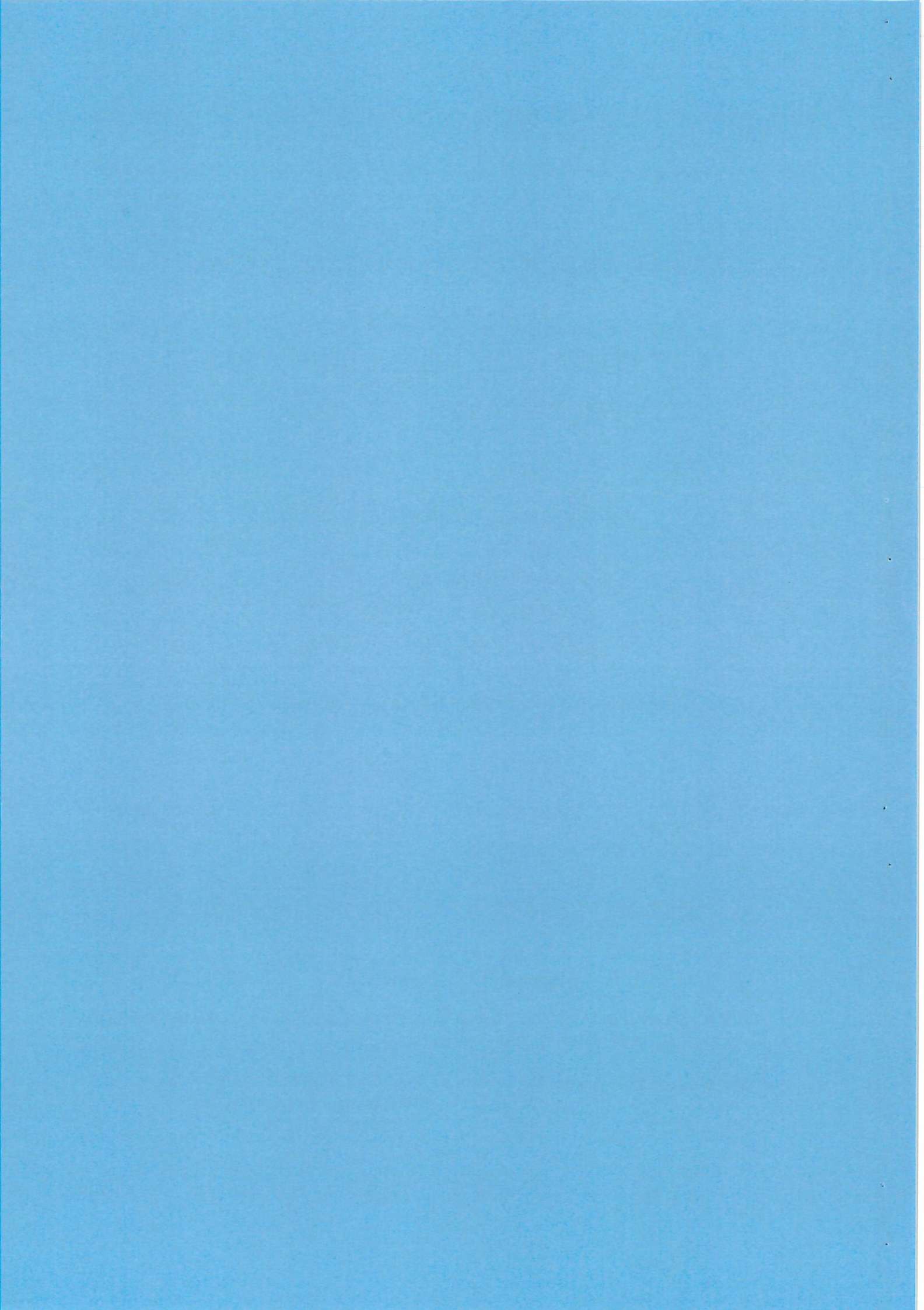
TOTAL : 312 m³

Cantonement de Spa	<u>2 lots</u>	312 m³
---------------------------	----------------------	--------------------------

Régime de TVA appliqué : 2 %

Les lots qui n'auraient pas été adjugés à la première séance de vente seront remis en vente par voie de soumissions cachetées sans nouvelle publicité.

Ouverture des soumissions (seconde vente) : **Lundi 13/11/2023 à 10h00**
Administration communale
Place St-Remacle, 32
4970 STAVELOT



INFORMATIONS : STEFANINI Olivier, 087/299080, 0479 86 44 51

0,2044 Ha; 58 bois; cube moyen : 1813 dm³; circ moyenne : 130 cm; 105 m3 grumes

Comp/Pa : 9/1

Lieu(x) - dit(s)

LES ESPAIS - cpe 3

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1	0,711 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	4		-		-		-	
105	33,5	5		2		-		-	
115	36,5	9	20 m ³	1	3,267 m ³	-	-	-	-
125	40,0	12		-		-		-	
135	43,0	7		-		-		-	
145	46,0	4	41 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	4		1		-		-	
165	52,5	4		-		-		-	
175	55,5	1	26 m ³	1	5,753 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	1	4,300 m ³	-	3,603 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		52	92 m ³	6	13 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

813/2023/5982/A/1 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 9/1:2023/1113, 9/1:2023/1112

Remarques éventuelles pour le lot 1

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc) ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

INFORMATIONS : STEFANINI Olivier, 087/299080, 0479 86 44 51

1,2688 Ha; 121 bois; cube moyen : 1713 dm³; circ moyenne : 125 cm; 207 m³ grumes

Comp/Pa : 6/1

Lieu(x) - dit(s)

FOND MAFAT - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	2	1,552 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	13		-		-		-	
105	33,5	17		-		-		-	
115	36,5	28	71 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	12		-		-		-	
135	43,0	19		-		-		-	
145	46,0	16	93 m ³	1	2,214 m ³	-	-	-	-
155	49,5	6		-		-		-	
165	52,5	2		1		-		-	
175	55,5	1	25 m ³	1	6,316 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	1	4,300 m ³	-	3,737 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		117	195 m ³	4	12 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

813/2023/5982/A/2 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 6/1:2023/1110, 6/1:2023/1111

Remarques éventuelles pour le lot 2

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc) ;

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence.

FABRIQUE D'ÉGLISE DE BRA

VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS

LOT PAR LOT

DES COUPES DE BOIS ORDINAIRES

POUR L'EXERCICE 2024

Le vendredi 27 octobre 2023 dès 9h00

**Complexe sportif,
Avenue de la Salm, 170
à 4980 TROIS-PONTS**

TOTAL : 153 m³

Cantonnement de Vielsalm 1 lot 153 m³

Régime de TVA appliqué : 2 %

Les lots qui n'auraient pas été adjugés à la première séance de vente seront remis en vente par voie de soumissions cachetées sans nouvelle publicité.

Ouverture des soumissions (seconde vente) : Lundi 13/11/2023 à 13h30
Administration communale
Rue du Centre, 80
4990 LIERNEUX



ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Ce document atteste que
BRA SUR LIENNE F.E.

Propriétaire forestier de 6,9000 hectares situés en Région wallonne

a signé la « Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne » telle que reprise dans le système de management environnemental de la Société Royale Forestière de Belgique et du Département de la Nature et des Forêts.

participe à la certification régionale « Région Wallonne » définie par le PEFC Belgique et le Référentiel Belge de Certification Forestière

reçoit le numéro d'adhérent suivant : **PEFC/07/21-1/1-289**

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat : B-050201
décerné au Département de la Nature et des Forêts
par : ECOCERT Environnement SAS
36, Boulevard de la Bastille
F 75012 PARIS - France

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le Référentiel Belge de certification Forestière, reconnu par l'Assemblée Générale de PEFC Council le 18 novembre 2013.

La présente attestation a été délivrée par :

Département de la Nature et des Forêts
Avenue Prince de Liège, 7
B-5100 NAMUR
Tel : 081/33.58.12
Personne à contacter : Michel BAILLIJ

COPIE CONFORME

Fait à Namur, le 15/07/2023
Signature :

M. BAILLIJ
Responsable environnemental pour le DNF

Cette attestation est **A CONSERVER** et reste valable 3 ans, sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable octroyé par ECOCERT

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat ECOCERT, veuillez contacter ECOCERT ou le Département de la Nature et des Forêts. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité adhère à la certification forestière via un groupe ou une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière.

*Copie de ce document devrait être jointe à vos catalogues de vente, factures, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Le logo PEFC/07-21-01 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité DNF + SRFB. Si vous désirez utiliser un logo PEFC personnel à des fins commerciales, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC-Belgique asbl
Boulevard Bischoffsheim 1-8 bte 3, 1000 Bruxelles
Tél.02/223.44.21*

info@pefc.be

LOT 1

Cantonnement VIELSALM



Propriété BRA SUR LIENNE F.E.

INFORMATIONS : HENNEQUIN Michaël, 0479/86 82 19,
0,7902 Ha; 244 bois; cube moyen : 629 dm³; circ moyenne : 82 cm; 153 m³ grumes
Comp/Pa : 105/1

Lieu(x) - dit(s)

Fond Chavan

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	2	0,142 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	16		-	-	-	-	-	-
55	17,5	26	8,330 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	48	16 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	37		-	-	-	-	-	-
85	27,0	33	38 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	31		-	-	-	-	-	-
105	33,5	17		-	-	-	-	-	-
115	36,5	16	59 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	6		-	-	-	-	-	-
135	43,0	4		-	-	-	-	-	-
145	46,0	5	24 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-	-	-	-	-	-
165	52,5	2		-	-	-	-	-	-
175	55,5	1	7,469 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		244	153 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

933/2023/5049/2/1 Tri 001

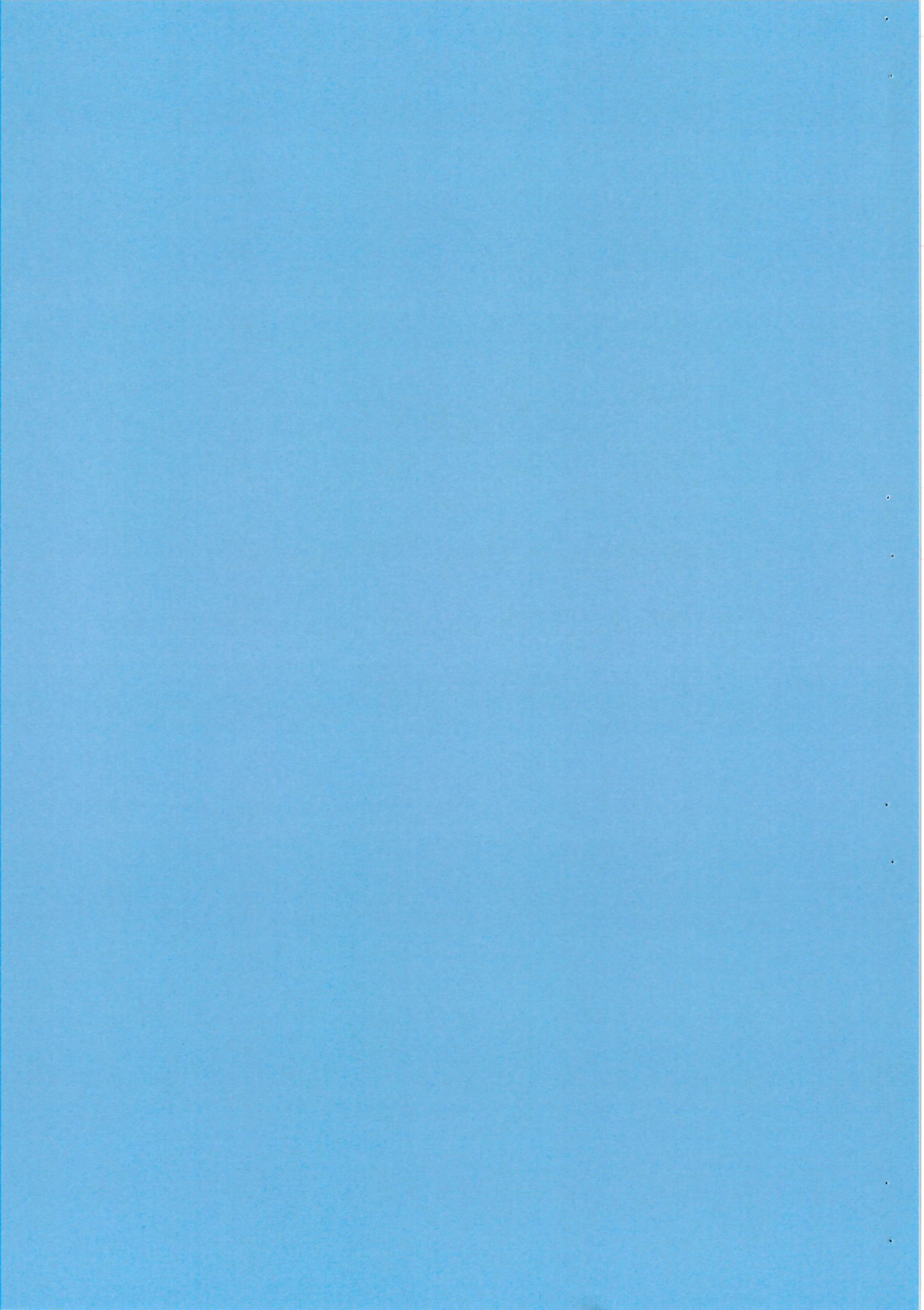
Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 105/1:2022/303, 105/1:2022/302

Remarques éventuelles pour le lot 1

- Seul l'abattage manuel est autorisé en raison de la présence de sols hydromorphe et paratourbeux
- Interdiction temporaire d'exploitation en raison de la protection du sol.
- Pour la coupe définitive, exploitation sur lits de branches en concertation avec l'Agent forestier.
- Les rémanents d'exploitation seront laissés sur place en cas d'utilisation d'une ébrancheuse.
- En raison de difficultés d'exploitation et d'accessibilité à la coupe, le passage des machines sera concerté avec l'Agent forestier, voire interdit.
- Présence de cours d'eau. Formulaire de demande d'autorisation de traversée à adresser au Directeur de Marche. Etat des lieux obligatoire des berges et du cours d'eau avant exploitation.
- Mesure au compas
- Cubage Hauteur dominante
- Visite obligatoire du lot

ANNEXE

Ensemble des formulaires
légaux repris dans les clauses
générales



SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des
charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
(REPRESENTE PAR))	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°	
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
<input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;	
<input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant , séance tenante, par :	
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement.	
Si j'opte pour le paiement au comptant , je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m3
**selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier
général des charges**

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM PRENOM :	
ADRESSE	
TEL..... GSM.....	
(REPRESENTE PAR))	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°	
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
✓ je présente comme caution physique :	
NOM PRENOM :	
ADRESSE	
TEL..... GSM.....	
PROFESSION :	
✓ ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> soit immédiatement au comptant , séance tenante, par :	
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ;	
<input type="checkbox"/> en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ;	
<input type="checkbox"/> soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration vendeuse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettons.

Fait à, le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).

Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

**PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION
BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des
charges**

En tête de la banque

Vente de bois du (<i>date</i>)	
A (<i>lieu</i>)	
Propriétaire	
Par la présente, l'organisme de cautionnement (<i>nom et adresse de l'organisme de cautionnement</i>) s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (<i>nom et prénom du soumissionnaire</i>) domicilié à (<i>adresse</i>) à concurrence d'un montant total et maximum de € soit (<i>en toutes lettres</i>)euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (*date de la vente + 4 mois*)

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le (*date de la vente + 4 mois*)

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

**PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION
BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des
charges**

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)

s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)

domicilié à (*adresse*)

à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (*en toutes lettres*) euros,

laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,
en faveur de (*) , propriétaire des bois,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se
tiendra

le (*date*) (**)

à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur régional / Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire

(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

**ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION
TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des
charges**

Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :

déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :

.....euros

délivrée par (*organisme de cautionnement*)

afin de garantir au profit de
(propriétaire).....

.....l'offre de (*soumissionnaire*)

lors de la vente de bois du (*date*)

à (*lieu*)

a été utilisée à concurrence d'un montant de €
soit (*en toutes lettres*) euros
frais et TVA compris

n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur régional / Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)
.....
.....
.....
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
.....
domicilié à (*adresse*)
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de € (1)
soit (*en toutes lettres*) euros,
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de
.....
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris,
lors de la vente qui s'est tenue
le (*date*)
à (*lieu*)

(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA

Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :

..... € le au plus tard
..... € le
..... € le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT
EXPLOITATION**
*selon l'article 29 du cahier général des
charges*

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM	PRENOM :
GRADE	
(ACCOMPAGNE PAR	
En présence de :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituent le lot n° de la vente du	
adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°.....

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

**PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES
LIEUX
AVANT OU APRES EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des
charges**

Je soussigné, adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

N° DE TVA

En ma qualité de :

administrateur-délégué de l'entreprise

gérant de l'entreprise

entrepreneur indépendant

Je déclare que :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux des coupes de bois :

avant exploitation

après exploitation

sur tout le territoire wallon, pendant la période du au

pour le lot de la vente du à

Fait à, le

L'adjudicataire,

(signature)

Cachet de l'entreprise :

**DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS
D'EXPLOITATION**
*selon l'article 31, §2 du cahier général
des charges*

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après :

NOM PRENOM :

ADRESSE

.....

TEL GSM.....

FAX

(REPRESENTANT L'ENTREPRISE

Je demande une prorogation relative aux compartiments n°.....
de la forêt de

située dans le cantonnement de

sur le triage de

qui constituent le lot n° de la vente du

qui a été adjudgé pour un prix total, hors frais, de : €

Nature de la coupe :

Permis d'exploiter délivré le :

Echéance du délai d'exploitation initial :

Volume initial de la coupe :m³

Volume restant sur pied :m³

Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha

Je sollicite :

une première prorogation du délai d'abattage

une seconde prorogation du délai de vidange

Pour une durée de :

1 trimestre 2 trimestres 3 trimestres 4 trimestres

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur régional / Directeur financier communal. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à, le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est confirmée au (date)
 refusée

Motivation :

Fait à, le

Le Directeur,

**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES
EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des
charges**

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM	PRENOM :
GRADE	
(ACCOMPAGNE PAR	
En présence de :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constitue le lot n°..... de la vente du	
adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation.	
<input type="checkbox"/> NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE
selon l'article 32 du cahier général des
charges

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à	
NOM	PRENOM :
GRADE	
accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituait le lot n° de la vente du	
adjudgé à	

Fait à, le, en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

(signature)

